64e ANNÉE (7e SÉRIE) N° 3 21 JANVIER 1954

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Codirecteur

LES PREMIERS HOMMES

Sous ce titre, le R. P. Bergougnioux et l'abbé Glory ont publié, il y a quelques mois, la quatrième édition de leur très utile *Précis d'Anthropologie Préhistorique*.

Quatre éditions en 10 ans, c'est dire l'intérêt que le public porte aux problèmes de l'origine de l'homme. De nombreux articles ou volumes moins importants attestent l'ampleur de cette curiosité générale ; une courte bibliographie signalera à la fin de cet article ceux qui nous semblent fondamentaux ou spécialement suggestifs et accessibles. Le public catholique, en particulier, semble attendre le témoignage de prêtres ou de religieux sur ces questions, à cause de leurs incidences doctrinales. Il est donc bon que le clergé soit informé de ces problèmes, qui préoccupent ou passionnent bon nombre de nos contemporains.

Ancienneté de l'homme, originalité de sa place dans le monde et formes intermédiaires qui relient l'homme contemporain au monde animal seront successivement envisagées ici.

I. — Ancienneté de l'homme

La modification la plus profonde de notre représentation du monde depuis une centaine d'années est sans doute la découverte du temps. Non seulement on a précisé la chronologie et le synchronisme des événements historiques sur plusieurs millénaires, mais surtout on s'est efforcé de jeter quelques lueurs sur les dizaines et centaines de millénaires des temps préhistoriques et de percer le mystère des origines ; en même temps, on a esquissé une histoire des idées, des institutions. Les événements les plus anciens se sont mis en relief dans une perspective plus vraie ; une série de plans de plus en plus reculés se sont détachés les uns des autres et notre vue des choses s'en est d'autant plus approfondie et nuancée. Cette « quatrième dimension » est un enrichissement certain pour notre pensée et notre réflexion religieuse elle-même.

Pendant très longtemps, les seules données sur l'origine de l'homme ont été fournies par la Bible, et les traditions mythologiques antiques. Si la présentation de la création par Moïse pouvait sembler à certains trop schématique et volontairement arrangée à des fins théologiques, personne cependant ne songeait à donner à l'homme plus de quelques millénaires d'existence ; les quatre mille ans traditionnels semblaient tout naturels.

C'est progressivement, au cours des XVIIIe et XIXe siècle, que le développement des études géologiques montra que notre planète était bien plus ancienne. Buffon parla de 72.000 ans ; Albert de Lapparent, vers 1900, demandait 100 millions d'années pour la formation de tous les terrains connus, et aujourd'hui on parle volontiers de 2 milliards d'années.

Au début du XIXe siècle, le grand paléontologiste Cuvier, pensait que l'apparition de l'homme sur la terre était toute récente : l'homme lui semblait si différent de tous les animaux qu'il était sûrement apparu dans son état actuel. En 1863, encore, l'Académie des Sciences, en la personne de son secrétaire perpétuel Elie de Beaumont, l'un des géologues les plus officiels de l'époque, restait fermement attachée aux vues de Cuvier et refusait de croire que l'homme eût été contemporain du Mammouth.

Pourtant, dans la première moitié du XIXe siècle, on avait trouvé, dans les grottes du midi de la France et en Angleterre, des restes humains et des silex taillés associés à des os d'ours, de rennes et d'hyènes. Dès 1838, Boucher de Perthes récoltait à Abbeville des haches taillées dans les assises du « Diluvium ». Il lui fallut toute sa ténacité et plus de vingt ans de patient labeur pour vaincre les railleries et l'ironie de ses contemporains. Le squelette de la fameuse « dame rouge » de Pavilland, découvert en 1823, resta longtemps oublié au musée d'Oxford ; le crâne de Néanderthal, découvert en 1856, fut considéré par beaucoup comme un simple crâne d'idiot, ou un crâne déformé par des rhumatismes chroniques, et relégué provisoirement dans l'oubli.

Mais les découvertes qui se multiplièrent partout à la fin du siècle dernier emportèrent les dernières résistances. Ainsi tout le monde admet maintenant que les couches de sédiments, sous-jacentes à celles qui se forment sous nos yeux, renferment, associées à des formes éteintes au moins dans nos régions, des ossements humains (ou voisins), accompagnés d'objets en pierre ou en os travaillés. L'ancienneté de l'homme nous est attestée à la fois par des débris de son squelette et par le fruit de son activité dans un bon nombre de niveaux des terrains quaternaires.

* *

Nous allons suivre les résultats de ces découvertes en passant des couches récentes aux couches de plus en plus anciennes, et rencontrer, chemin faisant, une série de débris osseux, de restes d'industries, qui marqueront autant d'étapes jalonnant la route qui conduit à l'homme moderne :

1° Homo sapiens fossilis.
2° Homme de Néanderthal.
3° Groupe des Homo sapiens primitifs.
4° Préhominiens.
5° Australopithèques.

* *

II. — **Caractères originaux de l'homme**

Mais il nous faut d'abord dégager ce qui fait l'originalité de l'homme, préciser les caractères qui permettent au préhistorien ou au paléontologiste de conclure ou non, d'après ses récoltes de pierres ou d'ossements, qu'il a rencontré un être intelligent, un homme.

Ce qui frappe d'abord, lorsque l'on compare l'homme moderne à l'ensemble du monde animal, c'est le grand développement de son cerveau, ou, ce qui revient au même, du crâne qui le contient. Selon le mot de Cuvier : « l'homme est de tous les animaux celui qui a le crâne le plus grand et la face la plus petite ». Nous pouvons exprimer cela par des chiffres. La capacité crânienne de l'homme moderne oscille pour le mâle [1] adulte autour de 1.500 cc et 3 % de son poids total, alors que chez les singes anthropoïdes, elle est comprise entre 400 et 600 cc. et correspond à 0,5 % seulement du poids total. Il existe d'ailleurs d'assez larges variations autour de cette moyenne, sans liaison directe avec l'acuité de l'intelligence : ainsi 1830 cc chez Cuvier, 1965 cc chez Bismark, 1300 cc seulement chez Gambetta. Ce développement entraîne la prédominance de la boîte crânienne sur la face ; le massif facial, qui représente plus de la moitié de la tête chez les grands singes, voit son importance réduite chez l'homme, où il est recouvert entièrement par le cerveau ; les forts bourrelets qui surmontent les orbites s'effacent et le front s'élève verticalement au lieu de « fuir » vers l'arrière ; la bouche et les dents ne font pas saillie en avant : il n'y a pas de « prognathisme alvéolaire » ; en un mot imagé, nous dirons que l'homme n'a pas de « museau », sa mâchoire inférieure est légère avec un menton bien marqué et des branches verticales étroites. Plus importantes encore que la différence volumétrique, la complication des circonvolutions cérébrales augmente énormément la surface de la couche externe du cerveau où sont localisées les cellules nerveuses, support de la pensée.

Tout, d'ailleurs, semble orienté chez l'homme vers ce plus grand développement du cerveau. Chez les grands singes, le crâne porte de bonne heure à la partie supérieure de fortes crêtes servant à l'insertion des muscles, qui équilibrent la tête ; cette crête empêche tout développement ultérieur du crâne dont toutes les parties osseuses sont étroitement soudées ; la croissance du cerveau est arrêtée très tôt. Il n'en est pas de même chez l'homme ; à la naissance, le crâne de l'enfant n'est pas entièrement ossifié, d'où sa fragilité ; des espaces membraneux subsistent qui ne s'ossifieront que plus tard ; les cellules nerveuses elles-mêmes pourront continuer à se développer jusqu'aux environs de l'âge de 10 ans.

Les autres caractères propres à l'homme apparaissent soit comme corrélatifs au grand développement du cerveau, soit comme des caractères primitifs de non-spécialisation. Ainsi en est-il des détails de la colonne vertébrale et du squelette (longueur des apophyses des vertèbres cervicales, articulation du fémur, élargissement du bassin qui porte les viscères) qui permettent ou reflètent la station verticale et dégagent la tête. Celle-ci, en équilibre sur la dernière vertèbre, n'a pas besoin d'être maintenue et enserrée par des muscles puissants comme chez les singes et les autres animaux où elle est en « porte-à-faux » en avant. La dentition omnivore est peu différenciée ; les canines à peine plus fortes que les incisives ne dépassent pas les autres dents : la rangée dentaire est donc continue sans vide ou « diastème » pour laisser la place à la canine de la mâchoire opposée, qui dépasse chez le singe. Ainsi encore la main très souple, libérée par la station debout, est capable de réaliser les mouvements variés que lui commande le cerveau, alors que, dans le monde animal, elle est généralement modifiée par la marche et spécialisée pour une tâche précise : elle porte alors des griffes ou des sabots, parfois elle sous-tend une membrane alaire pour permettre le vol. L'homme, au contraire, est un être peu spécialisé anatomiquement ; sa ligne propre est celle du développement de l'esprit.

Il est inutile de citer une particularité anatomique en liaison directe avec le psychisme, la modification de la région du larynx, du pharynx et de la gorge qui permettent le langage articulé ; malheureusement ces pièces cartilagineuses, fragiles ne sont pas conservées lors de la fossilisation, et le préhistorien ne peut les utiliser.

Ces divers caractères humains se retrouvent chez toutes les races actuelles ; ils témoignent de l'unité et de l'originalité de l'espèce humaine, quelles que soient les variations apparentes de couleur, de taille, de forme de crâne ou de chevelure. Ils sont suffisamment nets pour qu'un spécialiste, mis en présence d'ossements même incomplets, n'hésite pas à dire s'il a ou non affaire à un homme.

La chose n'est pas aussi aisée chez les formes fossiles, où nous rencontrerons une série d'intermédiaires morphologiques entre l'homme et le singe, il nous faudra alors, dans les cas douteux, supputer l'importance de tel ou tel caractère squelettique (volume du cerveau, dentition, etc.) et surtout chercher si le fossile n'a pas laissé de traces de son intelligence. Le préhistorien en effet, cherche de véritables fossiles psychiques : objets façonnés, peintures, sépultures, etc. Reste encore à définir la valeur de chacun ; l'utilisation de l'écriture ou de représentations symboliques, les manifestations du sentiment artistique ou du sentiment religieux nous paraissent sans discussion. Un être qui enterre ses morts avec soin et selon des rites bien définis croit nécessairement à une certaine survie de l'âme et doit être considéré comme intelligent. Il faut être plus prudent dans l'utilisation des outils. Il est certain qu'un silex taillé avec nombreuses facettes et retouches, dans un style bien défini à une époque donnée, suppose un ouvrier doué d'un pouvoir de réflexion et d'abstraction qui lui permet d'adapter la taille au travail qu'il a en vue ; mais pour les outils très primitifs, très

[1] La capacité cérébrale de la femme est inférieure d'environ 100 cc à celle de l'homme.

frustes, il faudrait peut-être se garder de conclure trop vite à une intelligence supérieure ; il y a là un sujet possible de conversation avec les psychologues.

Dans l'ensemble les outils faits de silex, quartzites, ou autres éléments très durs, résistent bien à l'érosion, aux circulations d'eaux souterraines et sont facilement conservés, alors que les ossements même fossilisés sont assez solubles et altérables. Ainsi les industries sont-elles souvent seules conservées alors que les squelettes ont disparu ; elles sont donc des témoins indispensables pour la connaissance de l'homme préhistorique.

III. — Les étapes

Nous pouvons maintenant remonter le cours des temps et nous arrêter à une série d'étapes pour voir s'estomper progressivement les caractères que nous avons reconnus si clairement chez l'homme moderne.

1. — *Homo sapiens fossilis*

Nous ne trouvons d'abord que peu de changements, les squelettes des temps historiques sont identiques aux nôtres, pendant les deux ou trois millénaires que recouvrent les civilisations connues en Egypte ou au Moyen-Orient. Cette dernière région, proche des sites bibliques, semble, en effet, le berceau de nos civilisations méditerranéennes agricoles et industrielles ; c'est là qu'on découvrit au cours du troisième millénaire avant notre ère les propriétés du bronze, qui allait remplacer le cuivre, lui-même timidement apparu dès le cinquième millénaire. A peu près à la même époque, on avait commencé à cultiver les céréales et à domestiquer les bœufs, les chèvres et les porcs. Ainsi, pendant une période de quelques sept mille ans, l'anatomie humaine n'a pratiquement pas varié.

La même stabilité va se rencontrer jusqu'au début du Paléolithique supérieur, soit sur une vingtaine ou une trentaine de millénaires ; tous les squelettes méritent d'être rangés parmi les « *Homo sapiens* » au sens scientifique du terme [2]. La seule différence notable est l'existence, au Paléolithique supérieur, d'hommes uniquement dolichocéphales (crâne allongé ; rapport largeur sur longueur, inférieur à 0,77) ; dans les périodes plus récentes (Mésolithique, Néolithique) des brachycéphales, au crâne court, apparaissent et leur pourcentage augmente avec le temps.

Au Paléolithique supérieur, parmi les *Homo sapiens dolichocéphales*, on observe déjà des types différents qui annoncent en partie les races actuelles. Ils ont tous une capacité cérébrale normale, de l'ordre de 1.500 cc. L'homme de Cro Magnon, découvert en 1868 dans une grotte de la Dordogne, représenté d'abord par 5 individus et bientôt par plusieurs dizaines se fait remarquer par une forte taille, 1 m. 80, un squelette robuste, un front haut et droit, de larges orbites, un menton bien marqué, il était bien musclé et aurait donné naissance à la race blanche. A côté de lui, et pouvant n'être qu'un de ses variants extrêmes, vivait l'homme de Chancelade, au crâne très allongé, au front bombé, large et surélevé dans sa partie médiane. Testut l'a rapproché des Esquimaux, mais cette opinion n'est pas admise par tous. Enfin, au début du Paléolithique supérieur, une autre race, celle de Grimaldi, présentait de grandes affinités avec les Négroïdes du Sud de l'Afrique ; ils sont petits, 1 m. 60 environ, avec un crâne allongé, le nez large et aplati, les dents inclinées en avant et le menton fuyant.

Ces hommes morphologiquement très proches de nous, ont laissé de nombreuses preuves de leur intelligence. Ils taillaient avec habileté la pierre, utilisaient les os, le bois de renne ou l'ivoire. Leurs silex présentent des formes très variées, adaptées à des travaux précis : grattoirs, racloirs, disques, perçoirs, lames à encoches, pointes de flèches; certains atteignent même une perfection étonnante : qu'on pense à ces « feuilles » solutréennes (en silex) de la cachette de Volgu en Saône-et-Loire : elles mesurent 23 à 35 cm de long, 6 à 8 cm de large pour une épaisseur ne dépassant pas 9 mm ! Ce n'est pas en un jour que l'on atteint une telle maîtrise. Les harpons en bois de renne, du Magdalénien, avec leurs nombreux crochets, méritent aussi d'être cités. Il est inutile d'insister sur l'art du Paléolithique supérieur qui nous est maintenant très bien connu par une foule de découvertes, dont toutes les revues et hebdomadaires ont largement parlé. Le plus significatif est de suivre, dans les dessins et peintures des grottes, les progrès des artistes qui découvrent successivement la perspective, l'usage des couleurs, de la polychromie, etc. La sculpture elle aussi présente une grande richesse de formes depuis les lourdes et épaisses Vénus de l'Aurignacien, symbole probable de la fécondité, jusqu'aux animaux si fins du Magdalénien du Mas d'Azil.

C'est dans les sépultures, toujours disposées avec grand soin, qu'on rencontre le plus souvent ces merveilleux objets sculptés. Les rites funéraires autant que la perfection du travail artistique attestent une intelligence déjà affinée. Pourtant leur vie était dure et précaire, le climat était rigoureux, les glaciers, malgré leur déclin, couvraient encore une partie de l'Europe, et l'homme vivait dans des grottes ou des abris sous roche une bonne partie de l'année. Il tirait sa nourriture uniquement de la chasse ou de la cueillette de fruits sauvages, et ses armes étaient encore primitives ; il ne disposait que des silex ou os taillés dont nous venons de parler.

2. — *Homme de Néanderthal*

Au Paléolithique moyen (Moustérien [3]) nous sommes en présence d'hommes bien différents et plus primitifs que ceux rencontrés jusqu'ici. Nous avons déjà signalé que la calotte de Néanderthal, trouvée

[2] L'« *Homo sapiens* » des scientifiques, espèce définie par des caractères anatomiques, ne doit pas être confondu avec ce que les philosophes appellent « *homo sapiens* », concept qui comprend tous les êtres doués d'intelligence et de raison. L'homme de Néanderthal, distingué comme espèce particulière par les scientifiques, appartient indubitablement à l'*homo sapiens* des philosophes comme nous le verrons.

[3] On tend actuellement à ne plus parler de Paléolithique moyen, et à rattacher le Moustérien au Paléolithique inférieur ; leurs industries ayant des parentés indéniables. Le Paléolithique *inférieur* est celui qu'on trouve dans des couches terrestres plus profondes ; il est donc chronologiquement antérieur.

en 1856 près de Düsseldorf, avait amené des discussions passionnées ; il fallut une série de découvertes à la fin du XIXe siècle pour emporter l'adhésion de tous. Nous possédons maintenant une très belle documentation sur cette race, on connaît une centaine de squelettes, certains remarquablement conservés, comme celui de la Chapelle-aux-Saints, découvert par les abbés A. et J. Bouyssonie et Bardon dans une grotte de la Corrèze, près de Brive-La-Gaillarde. Chose piquante, la découverte a eu lieu au moment où les abbés découragés allaient abandonner les fouilles. Ils avaient récolté déjà une importante industrie moustérienne mais aucune trace de squelette ; ils venaient d'arriver au sol marneux stérile de la base lorsqu'ils rencontrèrent dans ce sol une fosse rectangulaire de 1 m. 45 sur 1 m., profonde de 0 m. 30. Un corps gisait dans l'excavation, couché sur le dos, les jambes repliées avec les genoux au niveau du menton ; la tête était tournée vers l'Ouest, appuyée contre le bord de la fosse, calée par des pierres, et protégée par des fragments plats d'os longs. Près du cadavre reposaient trois os de bovidés en connection, preuve évidente qu'un quartier de viande avait été mis à la disposition du mort pour son voyage dans l'audelà. Nous sommes indubitablement en présence d'une sépulture intentionnelle, et c'est sans doute l'une des plus anciennes ; quelques autres sont connues pour cette période, à la Ferrasie par exemple, mais elles sont bien moins fréquentes qu'au Paléolithique supérieur.

Voyons maintenant quels étaient les caractéristiques et les habitudes de ces hommes du Moustérien, les Néanderthaliens. Les points essentiels sont fixés dans la belle étude que Marcellin Boule, directeur du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, a consacré à l'homme de la Chapelle-aux-Saints : petite taille (1 m. 55), squelette très robuste et dénotant une forte musculature, tête volumineuse avec grande capacité cérébrale (1.400 cc en moyenne), front fuyant, crâne assez bas, les orbites sont surmontées de forts bourrelets qui rappellent, en moins marqués ceux des grands singes ; le crâne, allongé, se termine dans la région occipitale par une masse proéminente et comprimée dans le sens vertical ; la face est légèrement projetée en avant, esquissant une sorte de « museau », bien moins marqué cependant que chez les singes anthropoïdes. La mâchoire inférieure est robuste avec un menton effacé et de larges branches montantes. La dentition très humaine est cependant très robuste. La station verticale était bien assurée. Boule pensait que l'homme de la Chapelle-aux-Saints devait marcher les jambes légèrement fléchies ; cette assertion a été discutée et on a montré qu'en tous cas l'italien de la grotte de Sacco Pastore avait une attitude parfaitement droite. Les essais de reconstitution de l'encéphale, d'après les moulages endocrâniens sont toujours délicats et sujet à caution ; ils montreraient une réduction relative des lobes frontaux et un grand développement des lobes occipitaux ; les Néanderthaliens auraient été surtout des visuels, ce qui est assez naturel pour un peuple de chasseurs.

Ces hommes de Néanderthal vivaient au Moustérien dans des conditions climatiques aussi défavorables que l'*Homo sapiens*. La dernière glaciation — celle qui est le plus universellement reconnue — présentait alors son maximum d'extension. L'homme trouvait toujours abri dans des grottes, circonstance qui nous permet de retrouver plus facilement son corps et les témoins de son activité. Sa vie était aussi rude et difficile qu'au Paléolithique supérieur et son outillage plus rudimentaire ; cependant les techniques ne diffèrent pas profondément. L'utilisation des os d'animaux chassés n'est qu'à ses débuts, mais le principe est déjà posé. La taille de la pierre n'est pas aussi fine qu'aux époques postérieures, au Solutréen en particulier, mais on sait déjà préparer un galet de silex ou *nucleus* en lui ménageant un plan de frappe. Par des chocs bien appliqués sur ce plan de frappe on détachait ensuite une série de lames qu'on retouchait sur une ou deux faces par de petits chocs ou de fortes pressions. Cependant les types d'outils étaient beaucoup plus limités qu'au Paléolithique supérieur.

Les Néanderthaliens sont connus sur une bonne partie du globe ; largement répandus en Europe, ils ont été signalés en Afrique du Nord et en Afrique australe où ils se sont prolongés jusqu'à une date récente ; on les a retrouvés en Asie, en Chine et à Java, où l'homme de Solo semble particulièrement primitif.

Les nombreux squelettes connus ne montrent pas tous des caractères aussi marqués que l'homme de la Chapelle-aux-Saints et ceux du Sud-Ouest de la France en général. Les 15 corps découverts en Palestine entre 1925 et 1935 sont particulièrement intéressants, car ils montrent un mélange en proportions variables de caractères de Néanderthal et de l'*Homo sapiens* ; ils joignent presque tous des bourrelets sus - orbitaires assez développés à un crâne élevé et à un menton bien marqué ; il semble que l'on soit en présence de formes de transition. On avait d'abord pensé qu'ils résultaient de croisement entre les deux espèces, mais leur âge semble un peu plus ancien que celui de l'Homme de la Chapelle-aux-Saints et le R. P. Bergougnioux incline à penser qu'on serait en présence de formes à caractères synthétiques en train de se différencier [4].

Pour Keith et Mc Cown, qui en ont fait une étude très poussée, il s'agirait au contraire de formes néanderthaliennes en voie de modification dans le sens *Homo sapiens*. On voit, sur cet exemple, comme l'interprétation d'un groupe de fossiles isolés est délicate. Mais une chose reste certaine, l'homme de Néanderthal n'est pas aussi spécial et indépendant de l'*Homo sapiens* qu'on l'avait cru, il y a quelques années. Nous avons souligné par ailleurs comment cet homme malgré son allure simienne, avait donné, tant dans son outillage que dans ses rites religieux, des preuves indiscutables de son intelligence.

L'âge de ces Néanderthaliens est plus difficile à fixer. Plus nous remontons vers le passé, plus les durées semblent s'allonger, moins les dates sont précises. On pourrait raisonnablement les placer, semble-t-il, autour de 40.000 à 50.000 ans avant notre ère, certains parlent même de 100.000 ans ou davantage.

[4] Des crânes plus anciens, tel celui de Steinheim, d'autres plus récents, comme ceux de Predmost en Moravie, montrent également certains caractères néanderthaloïdes.

3. — *Le groupe des Homo sapiens primitifs*

Avec le Paléolithique inférieur, les difficultés augmentent beaucoup ; l'état actuel des études sur le Quaternaire et en particulier la controverse sur le nombre et l'importance des glaciations successives, empêchent de donner une chronologie incontestée. L'estimation de la durée de cette période varie selon les auteurs entre une et plusieurs centaines de millénaires.

Par ailleurs, les squelettes de cette période sont très peu nombreux. On en comprendra aisément les raisons ; exposés depuis longtemps aux agents d'érosion, ils ont eu plus de chance de disparaître, mais surtout le climat, dans l'ensemble plus clément, permettait à l'homme de vivre en plein air dans les huttes ; il n'était plus obligé de se cantonner dans des grottes. Il enterrait les morts sur place, à la surface des plateaux ou dans les vallées, et les squelettes beaucoup moins protégés que dans les grottes s'altéraient rapidement. Ainsi s'explique le paradoxe des nombreux silex taillés de l'Abbevillien ou de l'Acheuléen et de l'ignorance presque totale où nous sommes de l'anatomie de celui qui les a taillés.

Cependant une série de découvertes, toutes du xx^e^ siècle, certaines toutes récentes, nous ont fait connaître au moins l'un des types de l'humanité de ce Paléolithique ancien. Aucune trace jusqu'ici de Néanderthaliens bien caractérisés ; au contraire, les quelques fragments de squelettes recueillis révèlent l'existence d'un *Homo sapiens* archaïque. C'est ainsi qu'il faut interpréter, semble-t-il, les crânes anglais de Piltdown et de Swanscombe, et ceux récemment découverts en France à Fontéchevade en Charente.

Nous ne parlerons pas des crânes apparentés de près à l'*Homo sapiens*, recueillis en 1843, à la Denise, près du Puy, et qui soulevèrent des discussions passionnées et partisanes ; les faits sont trop anciens et l'on a trop longtemps admis que les pièces avaient été introduites par fraude dans les couches du Paléolithique ancien, pour qu'il soit possible d'en tirer actuellement un témoignage valable.

Mais en 1912, on découvrit successivement, dans des couches appartenant très vraisemblablement à une vieille terrasse du Quaternaire anglais, des fragments importants d'un crâne et une demi-mandibule qui ont permis de reconstituer l'homme de Piltdown, *Eoanthropus dawsoni*. Les ossements à patine ferrugineuse étaient associés à une faune qui comprend des éléments pliocènes très fortement minéralisés et d'autres, quaternaires, qui le sont moins. Ils étaient accompagnés d'une industrie d'éclats du Paléolithique ancien. On admettait volontiers que les cailloutis, l'industrie d'éclats, la faune peu minéralisée et les ossements pourraient correspondre au deuxième interglaciaire, mais récemment les résultats de l'emploi de la méthode au Fluor [5] tendent à rajeunir encore l'ensemble et on parle du dernier interglaciaire. La découverte souleva des controverses qui se prolongent encore [6] ; car si la mâchoire inférieure et la dentition sont remarquablement simiennes, le crâne au contraire a une capacité cérébrale probable de 1.350 cc et, mise à part la grande épaisseur des os (10 à 12 ^{mm} au lieu de 5 à 8) il est très proche de celui d'un homme moderne ; on a pu le comparer sans hésitation à celui d'un « bourgeois de Londres ». Le problème est de savoir si les deux pièces, mâchoire et crâne, ont appartenu à un même être, ou si la mâchoire est celle d'un grand singe. Les deux hypothèses eurent tour à tour la faveur du monde savant. Les premières reconstitutions furent accueillies avec grande réserve particulièrement en Amérique. Les Anglais, au contraire, leur étaient plutôt favorables. Mais évidemment l'association dans un même être de deux pièces à tendances aussi opposées paraissait étrange et choquait les conceptions classiques. Les conditions de gisement et quelques nouvelles découvertes semblaient pourtant étayer la première hypothèse ; les pièces avaient été trouvées à peu de distance, dans le même état de fossilisation, avec une patine identique. La même coïncidence s'était produite deux fois, l'une en 1912, l'autre pour des fragments moins complets en 1915. De plus la récolte en 1935 à Swanscombe d'une autre calotte crânienne à os épais de type *sapiens* dans un niveau mieux daté du Paléolithique ancien (Acheuléen) et une reprise de l'étude des pièces, en particulier par Weinert, entraînèrent de nouveau une bonne partie des anthropologistes vers l'attribution des deux pièces à un même être. Marcellin Boule lui-même parut ébranlé dans sa position réservée. Pourtant ces toutes dernières années de nouvelles réticences se sont fait jour. Quoi qu'il en soit, l'attribution de la mâchoire à un singe laisserait subsister tout l'intérêt de la calotte crânienne, encore confirmé par les fragments de Swanscombe, bien mieux datés. Ainsi au Paléolithique ancien vivait un être à crâne d'*Homo sapiens* à os épais.

C'est ce qu'est venu encore confirmer la découverte faite en 1947 par M^lle^ Germaine Henri-Martin dans une grotte de la Charente, à Fontechevade. Sous une couche à silex du Paléolithique moyen et séparée d'elle par un plancher de stalagmites, elle recueillit une calotte crânienne aux os épais du type *Homo sapiens* associée à une industrie tayacienne, c'est-à-dire de la fin du Paléolithique ancien. M. Henri Vallois qui l'a étudiée en détail la considère comme extrêmement proche de celle de Swanscombe.

Plus énigmatique encore et difficile à interpréter est la mâchoire de Mauer rencontrée en 1907 dans les alluvions anciennes du Neckar, près de Heidelberg, à 24 mètres de profondeur, associée à une faune de Rhinocéros étrusque, d'Eléphant antique et de Cheval, qui semble remonter à un Quaternaire très ancien (premier interglaciaire ?). Cette mâchoire inférieure, assez fruste, massive, sans menton, à larges branches montantes, en un mot d'apparence simienne, porte une dentition de type

[5] La méthode de datation par le Fluor repose sur la présence de ce corps dans les eaux souterraines. Sous les climats tempérés, les radicaux hydroxiles du Phosphate de calcium des os sont progressivement remplacés par du Fluor, ainsi la richesse en Fluor du squelette augmente avec son ancienneté.

[6] Cet article était déjà déposé quand la grande presse a fait savoir que de très bons spécialistes anglais se ralliaient à l'hypothèse d'une mystification. Des test chimiques leur ont révélé que la mandibule et la canine ne seraient pas authentiques ; elles auraient été très habilement truquées.

humain. Il est évidemment illusoire de vouloir reconstituer le crâne complet à partir de cette mâchoire, comme certains l'ont tenté, mais on peut essayer de la rapprocher de celle du Sinanthrope ou plutôt de celle de Piltdown. En tous cas, elle donne un témoignage de plus de l'existence d'êtres humanoïdes au Paléolithique ancien.

Les hommes de cette période nous étaient connus depuis beaucoup plus longtemps par leur industrie et les traces de leurs foyers. La région parisienne et la vallée de la Somme ont livré, en effet, un grand nombre de blocs de silex taillés sur leurs deux faces (bifaces). Les plus anciens connus (Abbevilien ou Chelléen) sont grossiers, épais, en forme de trièdres et taillés à larges éclats, ce qui leur donne un profil sinueux. Peu à peu, l'habileté manuelle s'est accrue, les éclats sont devenus plus fins, leur disposition plus régulière ; le biface s'est aminci, son profil s'est régularisé pour donner, les belles « limandes » de l'Acheuléen. Parallèlement, on a eu l'idée d'utiliser les éclats détachés et même d'en produire systématiquement de grands en projetant violemment le noyau de silex sur un bloc épais placé à terre. Ces éclats gros, trapus, utilisés sans retouche constituent l'industrie clactonienne. Ces procédés de taille constituent une véritable « tradition » artisanale. Caumont découvrit dans l'une des terrasses de la vallée de la Somme, une si grande accumulation de bifaces, de nucléus et de déchets qu'il ne put les expliquer que par l'existence en ce point d'un « atelier de taille » où un groupe social fabriquait ses armes ; de là on peut voir les silex se disperser, preuve de toute une série d'échanges et de relations entre les peuplades de ce Paléolithique inférieur. Ces témoignages de vie sociale sont d'autres indices de l'intelligence de ces premiers hommes.

4. — *Préhominiens*

Si, quittant la vieille Europe, nous passons en Asie ou en Afrique ; nous rencontrons vers la même date — au Quaternaire ancien probablement — autant que les corrélations basées sur des niveaux de terrasses fluviatiles ou de dépôts glaciaires peuvent s'affirmer à grandes distances, — une série de squelettes qui présentent un mélange de caractères humains et simiens : les Pithécanthropes et Sinanthropes, qu'on groupe volontiers aujourd'hui sous le nom de Préhominiens.

La première découverte relative à ce groupe date de 1891-1892, c'est celle du Pithécanthrope, faite à Java, par un jeune médecin hollandais, le docteur Dubois, qui s'était embarqué pour l'Insulinde précisément pour retrouver l'être intermédiaire « Singe-Homme » prévu par la théorie évolutionniste d'Haeckel. Dans les couches volcaniques de Trinil, datées par leur faune du Quaternaire ancien, l'heureux chercheur recueillit successivement : une molaire pithécoïde, une calotte crânienne, un fémur très humain et une deuxième dent. La calotte crânienne est très basse, étroite, fuyante, avec de forts bourrelets au-dessus des orbites ; elle indique des sinus frontaux et des circonvolutions cérébrales de type humain ; ses dimensions correspondent à une capacité cérébrale d'environ 900 cc. Ces éléments recueillis, il faut bien le dire, à des intervalles de plusieurs mois, et à quelques mètres de distance lui permirent, non sans une certaine audace, de reconstituer le *Pithecanthropus erectus* qui fut vivement discuté dans le monde des Anthropologistes et immortalisé par les chansonniers. Les dents furent souvent attribuées à un Gibbon ou un Orang, et le fémur appartient probablement à un homme véritable. Le débat autour de cette reconstitution assez téméraire se prolongea longtemps, malgré les nombreuses recherches et des milliers de m 3 déplacés. Pour y voir clair, il fallut attendre un autre hollandais, le Paléontologiste Von Kœnigswald, dont les découvertes s'échelonnèrent de 1936 à 1941. Les couches volcaniques du dôme de Sangiran, contemporaines de celles de Trinil et situées à une distance de 60 km, livrèrent successivement une demi-mâchoire inférieure, puis trois crânes plus ou moins complets et finalement deux fragments importants de mâchoire inférieure. Dans l'ensemble — la question du fémur mise à part — ces pièces confirment la reconstitution audacieuse du docteur Dubois ; plusieurs appartiennent à la même espèce que la calotte de 1892, *Pithecanthropus erectus*, mais montrent une capacité crânienne un peu plus faible, 850 cc sans doute par ce qu'on a à faire à des sujets de sexe féminin. La disposition des dents montre un mélange de caractères humains et simiens, la mâchoire inférieure rappelle celle de Mauer et se place très près de celle du Sinanthrope dont nous parlerons plus loin.

L'un des crânes et une mâchoire présentent des caractères assez différents, pour constituer une espèce nouvelle, plus primitive *Pithecanthropus robustus*. Le crâne est remarquable par sa massivité, il montre une sorte de bourrelet longitudinal à son sommet, formant une sorte de crête ; les orbites sont surmontées d'une très forte visière ; la mâchoire supérieure de fortes dimensions est projetée en avant pour former une sorte de museau ; les dents sont de grande dimension et un large diastème se place en avant des canines pour le logement de la canine inférieure correspondante. La mandibule, sans menton, est aussi remarquablement robuste et fruste.

Enfin, la dernière mâchoire inférieure découverte en 1941 se fait remarquer par sa taille exceptionnelle, on lui a donné le nom de *Meganthropus*. Les dents ont un caractère nettement humain, malgré leurs dimensions énormes ; leur surface dentaire est sensiblement le double de celle du Sinanthrope ou du Pithécanthrope, la mandibule ne porte aucune trace de menton. On peut rapprocher de cette mâchoire les dents énormes de Gigantopithèque, achetées dans les « pharmacies » de la Chine du Sud, et étudiées par Weidenreich, et dont les dimensions seraient encore supérieures, malgré leur cachet humain.

Mais pendant que l'on discutait encore sur la valeur du Pithécanthrope du docteur Dubois, une série de découvertes bien plus importantes eurent lieu en Chine, à l'Ouest de Pékin, dans le fameux gisement de Chou-Kou-Tien. Dès 1921, une fente fossilifère avait été reconnue en ce point ; elle donna bientôt au milieu d'autres ossements, deux dents d'apparence humaine. Ainsi alertés par l'intérêts de cette trouvaille, les Américains organisèrent des fouilles méthodiques, à partir de 1927 ; le docteur Blacke, conseiller du Service Géologique de Chine, les dirigea avec l'étroite collaboration du R. P. Teilhard de Chardin. Les subventions de

la fondation Rockfeller permirent de remuer trois mille mètres cubes, et de dépenser 20.000 dollars par an, de 1927 à 1930.

Le massif calcaire de Chou-Kou-Tien est très fissuré et creusé de cavités qui furent remplies au cours du Quaternaire par des argiles rouges, des sables, et des ossements fossiles de toutes sortes. Actuellement, le gisement se présente comme une vaste fissure que les fouilles ont dégagé sur 30 m. de large, 50 m. de haut et plus de 100 m. de long. Mais, à l'origine, il s'agissait d'une profonde caverne avec des anfractuosités et des diverticules, dont le plafond s'est effondré en plusieurs fois. Les fouilles livrèrent de nombreuses pièces d'un préhominien, le *Sinanthropus pekinensis* qui nous est maintenant bien connu par les belles études du Dr Blacke, continuées par celles de Weindenreich. Il est heureux que ces travaux aient pu être menés à bien rapidement, car une des conséquences des dernières guerres chinoises a été la disparition du matériel recueilli. Il avait été soigneusement mis dans les caisses destinées à l'Amérique ; on n'a pu les retrouver par la suite.

Les fouilles avaient livré les restes de 23 squelettes d'adultes et de 15 enfants ; les dents, très résistantes par leur ivoire, sont les plus nombreuses, on en compte 150 ; 5 crânes ont conservé leur voûte, la face a dû être légèrement reconstituée. Ces documents ont été recueillis sur toute l'épaisseur de la formation fossilifère, mélangés sans distinction à la faune des Mammifères. Les calottes crâniennes sont intentionnellement découpées.

Dès la découverte du premier crâne, en 1929, on fut frappé de sa parenté avec ce que l'on connaissait alors du Pithécanthrope ; s'il ne s'agit pas d'une même espèce comme on le crut un instant, ces deux formes appartiennent au même genre (on devrait dire *Pithecanthropus pekinensis*), celle de Pékin étant un peu plus proche de l'homme que celle de Java. La capacité cérébrale est plus forte chez le Sinanthrope avec une moyenne de 1040 cc., l'un des crânes atteignant 1220 cc. On retrouve la même calotte crânienne très basse allongée, étroite, avec une légère carène médiane ; les orbites sont surmontées de forts bourrelets saillants, le crâne se rétrécit légèrement en arrière des orbites ; la face est un peu projetée en avant, « en museau » ; la mâchoire inférieure est robuste avec de fortes branches montantes ; le menton est fuyant, la dentition est forte, mais la série dentaire est continue, sans diastème ; les canines, quoique fortes, ne dépassent pas sensiblement les autres dents, celles-ci montrent un mélange de caractères humains et simiens . en particulier la première molaire inférieure est tout à fait humaine. Il y a chez les divers sujets de grandes variations individuelles dans la dentition et dans la proportion des caractères humains et simiens associés. On ne connaît que quelques débris d'os longs, moins proches du type humain que le fameux fémur du Pithécanthrope ; ils permettent tout de même d'affirmer que le Sinanthrope avait atteint la station verticale. La faune assez hétérogène qui lui est associée indique un âge quaternaire ancien ou moyen. Aucune corrélation rigoureusement certaine n'est encore possible avec le Quaternaire européen.

L'Afrique également a livré les restes d'un Préhominien l'Africanthrope. Dans un banc de grès sur les bords du lac Njarasa, situé en Afrique Orientale, on a recueilli de nombreux débris qui ont permis de reconstituer 2 ou 3 crânes incomplets ; la capacité cérébrale serait de l'ordre de 1100 cc. La voûte crânienne est très surbaissée, les bourrelets sus-orbitaires sont très forts, la dentition est très robuste, mais ne présente pas de diastème. Weinert le considère comme très proche du Sinanthrope. Valois souligne cependant quelques ressemblances avec les Néanderthaliens.

Ainsi, on connaît en Asie — et aussi en Afrique —toute une série de Préhominiens : Pithécanthropes — Sinanthrope et Africanthrope, remarquables par leur capacité cérébrale et leurs caractères anatomiques intermédiaires entre Singes et Hommes actuels. L'étude de diverses pièces du squelette indique qu'ils avaient déjà acquis la station verticale. Nous sommes bien en présence d'un stade morphologique inférieur à celui de Néanderthal ; il faut donc essayer de préciser, le degré de développement de son psychisme.

Pour les Pithécanthropes, la chose est assez claire : aucune industrie, aucune trace de foyer ne peut leur être attribuée avec certitude ; les quelques silex signalés dans la région des fouilles doivent être attribués aux Néanderthaliens postérieurs, bien connus en ce point.

Pour le Sinanthrope, la question est plus délicate et il ne paraît pas encore possible de la résoudre de façon définitive. Le dégagement de la fente fossilifère a montré à plusieurs reprises des traces de foyers ; on a même trouvé une série de cendres continues sur 7 m. de hauteur. Un outillage, fait d'instruments en pierres taillées, quartzites et roches volcaniques de la région, a été étudié par l'abbé Breuil. À côté de pièces assez primitives, comparables à celles du Chelléen ou du Moustérien de nos régions, il a noté la présence de formes qui s'apparentent à notre Paléolithique supérieur ; des fragments d'os et de bois de cerf ont été aussi utilisés. Il est donc certain qu'un être intelligent a vécu dans le voisinage. Beaucoup, à la suite de l'abbé Breuil, estiment que c'est le Sinanthrope lui-même. D'autres plus prudents et plus critiques, pensent avec Boule, que le Sinanthrope ne serait que le gibier de cet être intelligent ; les ossements disposés sans ordre dans la fente et mêlés à ceux d'autres mammifères, les crânes brisés comme si on avait voulu en extraire la cervelle, les calottes crâniennes qui semblent volontairement découpées, la rareté des os longs, sont autant d'arguments qui paraissent leur donner raison. Mais réplique-t-on, le Sinanthrope était cannibale et nous avons dans la fente les restes de ses repas ; d'ailleurs, on n'a jamais trouvé aucun reste du chasseur supposé... Pourtant bien des stations préhistoriques n'ont laissé aucun squelette de leurs habitants, alors qu'elles ont donné en abondance, outillages et résidus de chasse.

Ainsi, on ne peut en toute rigueur affirmer que le Sinanthrope soit l'auteur du feu et des instruments, quoique la grande capacité cérébrale, 1220 cc, de l'un des crânes porte à le penser. Il est plus sage de laisser la question ouverte et de ne pas encore prendre parti.

Tous ces préhominiens : Sinanthrope — Pithécanthropes — Africanthrope constituent donc une étape importante dans la voie de l'humanisation,

mais il n'est pas encore prouvé qu'ils en aient franchi le seuil.

5. — *Australopithèque*

Les deux étapes précédentes — Homo sapiens primitif et Préhominiens — se situaient toutes deux, l'une en Europe, l'autre en Asie, dans le Quaternaire ancien, semble-t-il, sans qu'il soit possible de préciser leurs rapports.

C'est à une date encore plus ancienne, longtemps discutée mais généralement rapportée à la fin du Tertiaire, depuis une découverte de l'abbé Breuil, que se situe un groupe de singes fossiles du plus haut intérêt, puisqu'ils présentent une orientation humaine assez nette : les Australopithèques.

Ils vivaient en Afrique Australe, au Pliocène et ont subsisté au début du Quaternaire. Dart recueillit dès 1924, à Taungs, le crâne d'un jeune animal avec sa face bien conservée. Les découvertes se poursuivirent en 1936-1938, et depuis 1945 jusqu'à ce jour, dans diverses grottes de l'Afrique du Sud : elles vinrent confirmer l'intérêt de la découverte de Dart, difficile à interpréter en raison du jeune âge du sujet, les jeunes singes, en effet, ont des caractères humanoïdes beaucoup plus marqués que les adultes. On est maintenant à la tête de fragments d'une trentaine d'individus, et on possède déjà 130 dents, leur étude est en cours. En général, ces découvertes furent le fruit de patientes et persévérantes recherches, mais certaines ont été fortuites, comme celle du Paranthrope, faite par un jeune écolier ; il l'avait détaché du roc avec un marteau, et gravement endommagé, et s'était déjà défait d'une partie du palais et d'une molaire, lorsque Terblanche alerté réussit à retrouver les pièces et à se faire conduire par l'enfant sur le lieu de la découverte, où il retrouva une bonne partie du crâne.

On les a classés en trois genres : *Australopithecus*, *Plesianthropus*, *Paranthropus*, qui ont en réalité bien des traits communs et appartiennent à une même famille de singes plus proches de l'homme que les Anthropoïdes actuels. Leur cerveau est relativement volumineux, 500 à 700 cc. alors que les singes actuels de même taille n'ont que 400 à 500 cc., et le développement des lobes rappelle celui du cerveau humain.

Le bourrelet susorbitaire et la crête sagittale sont moins développés que chez les grands Anthropoïdes, moins même semble-t-il que chez le Pithécanthrope, le prognathisme est un peu moins prononcé. Le Paranthrope possède des pommettes très saillantes, alors que le Plésianthrope les a très basses. La dentition montre un certain nombre de traits humanoïdes, en particulier la série dentaire est continue, sans diastème. Les plus remarquables sont les os des membres et du bassin presque humains et la position du trou occipital qui indiquent une station verticale.

Le psychisme de ce groupe est encore mal connu. Les ossements ont été recueillis dans des brèches, associés à une faune abondante ; restes de petits rongeurs, de taupes, damans, tortues, crabes, lièvres, petits baboins, antilopes. Certains pensent que cette brèche osseuse serait l'œuvre de l'Australopithèque lui-même : il aurait été « capable d'attaquer et de tuer, ce qui signifierait qu'il chassait en troupe » [7]. Montandon suppose que des troupes d'Australopithèques auraient pu cerner des antilopes en train de s'abreuver et les assommer à coups de bâton ou de pierre. Il se serait même servi, pour creuser, de quelque objet, probablement d'une pierre pointue, et il aurait tué les baboins à coups de bâton.

Dart est allé plus loin encore en pensant que l'Australopithèque aurait su faire du feu et aurait eu un outillage. Cette dernière opinion dépasse nettement les observations indiscutables, les cendres observées semblent le résultat d'incendies naturels. Il n'est même pas prouvé que la brèche osseuse soit le reste des repas de l'Australopithèque. D'ailleurs les procédés de chasse supposés par Montandon sont à peine supérieurs à ceux qu'on observe chez les Cynocéphales actuels [8].

Il convient donc d'être prudent avant la publication des études complètes sur ce groupe. Tout semble indiquer que l'on a affaire à un ensemble de primates plus proches de l'homme qu'aucun de ceux connus jusqu'ici, mais qui n'a pas franchi le seuil de l'humanisation. Il est même probable qu'en raison de certains caractères dentaires plus évolués même que chez l'homme, nous ayons là, un groupe engagé dans sa propre voie d'évolution et qui ne peut constituer la souche d'où seraient issus les Pithécanthropes, ou les Homo-sapiens.

Ceux-ci évoluaient sans doute pour leur propre compte ailleurs. Nous l'apprendrons peut-être bientôt, car le rythme des recherches et des découvertes s'accélère ; une grande quantité de matériel et de gisements sont à l'étude, particulièrement en Afrique du Sud, et il est possible que dans quelques années, l'idée que nous nous faisons de la Préhistoire humaine soit profondément modifiée et en tous cas enrichie.

Il faut encore signaler l'existence en Afrique du Nord et en Afrique Equatoriale « d'outillage » très primitif. C'est du moins ainsi que l'on interprète généralement de simples cailloux où l'on note quelques enlèvements pour déterminer un tranchant, ou des boules de pierre grossièrement équarries du Villafranchien d'Algérie. Il semble y avoir là, une disposition qu'aucun agent d'érosion naturelle ne puisse produire. Ce serait l'indication d'un premier travail intelligent de la pierre. Pourtant aucun reste fossile de la lignée humaine n'a été encore recueilli dans leur voisinage.

* *

Tel est, rapidement résumé, le bilan de nos connaissances actuelles. Elles peuvent paraître bien incomplètes, malgré les progrès considérables réalisés depuis 25 ans.

Singes et hommes actuels se distinguent aisément, et il ne peut être question de placer l'ascendance humaine, parmi les Anthropoïdes. C'est très loin dans le passé, qu'il faudrait placer un ancêtre commun. Nous avons rencontré, depuis la fin du Tertiaire et à travers le Quaternaire, une série d'êtres qui possédaient un nombre de plus en plus important de caractères anatomiques humains : ils

[7] Montandon, *L'Homme préhistorique et les Préhumains*, Paris, 1943, p. 246.

[8] Cf. Delépine, *Les hommes préhistoriques et leurs précurseurs*, p. 23-24.

semblent jalonner la route ascendante qui mène à l'homme.

Certains caractères ont été acquis très tôt, comme la station verticale et la légèreté de la main, réalisées déjà chez l'Australopithèque, ou comme certains caractères dentaires, liés peut-être à un régime de vie omnivore commun à toute la série. D'autres caractères semblent acquis plus tardivement : diminution du prognathisme alvéolaire, allègement de la mâchoire inférieure, faible épaisseur des os du crâne. D'autres caractères, enfin, présentent une progression remarquable, comme la capacité cérébrale : 400 à 600 cc. (Anthropoïdes), — 500 à 700 cc. (Australopithèque), — 800 à 900 cc. (Pithécanthrope), — 1040, avec un maximum de 1220 (Sinanthrope), — 1450 cc. (Néanderthal), — 1550 cc. (Européen mâle actuel). Il serait délicat d'entrer dans le détail de l'anatomie cérébrale telle que la montrent les moulages intracrâniens, mais on peut cependant constater une complication des circonvolutions cérébrales avec prédominance, jusqu'à l'Homme de Néanderthal inclus, des lobes occipitaux, sensoriels, et réduction relative des lobes frontaux, supports des facultés intellectuelles : les premiers hommes étaient surtout des chasseurs aux yeux perçants. Cette progression assez régulière de la taille et de la complication du cerveau semble prolonger et achever cette marche « vers un plus grand cerveau », qu'on a pu souligner chez les Vertébrés et spécialement chez les Mammifères [9].

Il faut noter aussi que les différentes parties du squelette évoluent chacune pour leur propre compte à leur vitesse propre. L'on peut observer, en outre, des dosages très variables de caractères simiens et humains, d'où des associations inattendues et à première vue inquiétantes, comme la dentition à caractères humains de la mâchoire très simienne de Mauer ; ainsi la classification se trouve singulièrement compliquée.

Ces différents jalons ou stades ne se présentent pas comme des étapes nécessaires. Il ne semble pas que le rameau humain ait passé effectivement par chacun d'eux. Cela paraît même difficile, tel stade étant plus spécialisé à certains points de vue que le suivant ou encore un stade « progressif » apparaissant avant même l'épanouissement du précédent. Ces différents types morphologiques nous paraissent plutôt comme des essais, comme des rameaux détachés successivement du tronc commun, comme s'ils cherchaient leur voie vers l'Humanité : plusieurs se sont probablement éteints sans descendance à la veille ou au lendemain de leur succès (Australopithèque, Néanderthal ?).

Une dernière question se pose à nous : où placer l'apparition de l'intelligence dans cette série ? Nous avons déjà essayé de préciser le psychisme de chaque stade, mais les réponses ont été bien timides et peu satisfaisantes. Cependant quelques points semblent bien acquis. Si les sépultures intentionnelles ne sont connues qu'au Paléolithique moyen avec l'Homme de Néanderthal, on a encore au Paléolithique inférieur d'Europe des témoignages suffisants d'intelligence tant dans les nombreuses industries que dans l'existence d'une vie sociale. Il convient d'être bien plus réservé pour les Préhominiens, Sinanthropes et Pithécanthropes et, à plus fortes raisons, pour les Australopithèques.

En même temps, il importe de noter combien les progrès techniques ont été lents, même lorsqu'une certaine intelligence abstractive semble prouvée par les sépultures. Il a fallu des dizaines et même des centaines de milliers d'années pour que l'outillage de pierre se perfectionne ou que l'on songe à utiliser des fragments d'os, le rythme de ces progrès semble avoir une loi exponentielle [10]. Il ne faut pas nous étonner si tout semble aller si vite aujourd'hui : nos découvertes et notre civilisation bénéficient de tout le travail qu'ont accumulé nos ancêtres. Il ne faut pas nous enorgueillir, nous ne valons quelque chose, que par ce que nous sommes « montés sur les épaules » de tous nos devanciers. Si telle est la loi du progrès humain, la plus primitive des industries de pierres est déjà le fruit d'un très long et lent effort des premières intelligences.

Il serait dangereux de vouloir conclure ces pages de façon trop tranchante. Ce tour d'horizon des découvertes préhistoriques doit nous porter à la prudence et à la confiance. Nous sentons bien les lacunes de nos informations et de nos connaissances sur l'anatomie des ancêtres de l'homme. Nous voyons plus encore combien l'apparition de l'intelligence est difficile à saisir. Certes nous espérons que les prochaines découvertes qui s'annoncent de tous côtés nous donneront bientôt un tableau plus exact de l'histoire du squelette de l'Homme, mais il sera toujours délicat de préciser le seuil de l'humanisation. L'apparition de l'intelligence et de la conscience resteront sans doute toujours infiniment mystérieuses. Nous pourrons seulement saisir mieux comment s'est réalisée, sous l'appel du Créateur, une lente montée de la vie à la rencontre de l'esprit.

René MOUTERDE
Professeur de Géologie
Facultés Catholiques de Lyon.

BIBLIOGRAPHIE

1° *Ouvrages d'ensemble :* BOULE et VALOIS, *Les hommes fossiles.* Eléments de Paléontologie humaine. 4e édition, 583 p., Masson, Paris, 1952. — BERCOUGNIOUX et GLORY, *Les Premiers Hommes,* 4e édition entièrement revue, 545 p., Paris. Didier, 1952.

2° *Articles suggestifs récents :* ALIMEN (Henriette), « *Origines de l'Humanité* » dans *Pensée Scientifique et Foi chrétienne,* cahier n° 4 de « *Recherches et débats* », mai 1953, p. 175-194 ; Arthème Fayard, — BONÉ (R. P. Edouard), s. j., « *L'Homme, Genèse et Cheminements* », dans *Nouvelle revue théologique,* 1947, p. 360-89. — DELÉPINE (Mgr), « *Les Hommes Préhistoriques et leurs précurseurs* », dans *Mélanges de Sciences religieuses,* p. 7-26, Lille 1952. — MOUTERDE (René), « *L'évolution chez les primates supérieurs et chez l'Homme* ». Ibid., 1950, p. 139-154.

3° *Autres ouvrages intéressants :* ARAMBOURG, *La Genèse de l'Humanité,* Coll. « Que sais-je ? » n° 106, 135. — ALIMEN (Henriette), *Atlas de Préhistoire.* In-8, 205 p., 20 pl., Paris, Boubée, 1950. — VANDEL, *L'Homme et l'évolution.* Coll. « L'Avenir de la Science », n° 28. In-8, 201 p., Paris, Gallimard, 1949.

[9] A. F. de Lapparent et J. Augier. « *Vers un plus grand cerveau* » dans *La Revue scientifique,* 15 juillet 1947, 85e année, p. 725-735.

[10] On appelle fonction exponentielle une fonction où la variable figure non pas en facteur mais en exposant. L'accroissement de la fonction est donc d'autant plus rapide que la variable prend une valeur plus forte. Son expression algébrique est $y = a^x$

ESSAI DE TABLEAU CHRONOLOGIQUE

	Période préhistorique ou géologique	*Age avant J.-C.*	*Espèce humaine*
QUATERNAIRE	Néolithique et Mésolithique...........	10.000 ans environ	Homo sapiens
	Paléothique supérieur	25.000 à 35.000	Homo sapiens Cro-Magnon, Chancelade Grimaldi
	Paléolithique (Moyen) : Moustérien....		Homo neandertthalensis
	Paléolithique inférieur : Acheuléen..... Tayacien..... Clactonien .. Chelléen ...... = Abbevillien		Fontechevade Swanscombe Piltdown Préhominiens (ASIE) Sinanthrope (ASIE) Mauer Pithécanthrope (ASIE)
TERTIAIRE	Pliocène	100.000 à 1 million d'années	Australopithèques
	Miocène		

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

La tentation serait-elle déjà un péché ?

Q. — Dans son commentaire sur S. Matthieu, S. Thomas parlant de la tentation de Jésus au désert, distingue à la suite de S. Grégoire trois degrés dans la tentation : la suggestion qui vient de l'extérieur, la délectation et le consentement. Il dit que la seconde forme de la tentation, qui vient de l'intérieur, constitue un commencement de péché : *secunda est ab intrinseco, in qua incipit esse peccatum.* Il semblerait d'après ce texte que le fait d'éprouver un plaisir déréglé ne va pas sans un péché véniel, au moins très léger. Est-ce exact ? Et cette position ne serait-elle pas en relation avec cette autre doctrine thomiste enseignant que les premiers mouvements déréglé de la sensibilité qui échappent à la volonté sont des péchés ?

L'*Ami* pourrait-il donner des précisions sur ces deux points ? Beaucoup de personnes, même pieuses, ignorent complètement le second et il est souvent difficile de le leur faire admettre.

R. — La question qui nous est posée relève plutôt de l'ascèse que de la morale. C'est ce qui explique que « certains auteurs passent très rapidement sur cette matière, la regardant comme du domaine de la théologie ascétique » (R. Brouillard, art. *Tentation*, dans *D.T.C.*, xv, 121). Néanmoins, comme le suggère notre consultant, les personnes pieuses ne doivent pas ignorer un point de perfectionnement spirituel qui peut leur assurer plus de mérite et plus de gloire.

I. — *La doctrine de S. Thomas.* — Commentant S. Matthieu (iv, 1), S. Thomas, s'attache tout d'abord à rappeler que si Jésus fut conduit par l'Esprit-Saint dans le désert pour être tenté, cela n'implique aucune infériorité du Fils par rapport au Saint-Esprit. S. Hilaire, dit-il

rapporte cette conduite de l'Esprit-Saint au Christ, en tant qu'homme : le Saint-Esprit a exposé à la tentation l'homme qu'il avait comblé. Les hommes sont conduits par l'Esprit-Saint, quand ils sont mus par la charité : ce n'est pas alors un mouvement personnel qui les entraîne, mais le mouvement leur vient d'autrui, parce qu'ils suivent l'impulsion de la charité : *C'est la charité de Dieu qui nous presse* (II Cor., v, 14). Les enfants de Dieu sont ainsi conduits par l'Esprit-Saint, afin que le temps de cette vie pleine de tentations (cf. Job, vii, 1) s'écoule pour eux dans une victoire par la vertu du Christ.

Le Christ a voulu lui-même être tenté, afin que, comme par sa mort il a vaincu notre mort, par sa tentation il surmonte toutes nos tentations : *Nous n'avons pas un pontife incapable de compatir à nos infirmités ; il les a éprouvées toutes, comme nous, hormis le péché.* (Hebr., iv, 15).

Et voici le passage rappelé par le consultant :

S. Grégoire dit qu'il y a un triple degré de la tentation, à savoir par la suggestion, par la délectation, par le consentement. La suggestion vient de l'extérieur et peut être sans péché ; la délectation vient de l'intérieur et en elle commence le péché, lequel s'achève par le consentement. Le premier degré a pu se trouver dans le Christ, mais non les autres. (S. Thomæ Aqu., *Opera omnia*, éd. de Parme, t. x, p. 38).

Notre consultant a raison (d'ailleurs n'est-il pas personnellement de l'école thomiste ?) de rapprocher ce texte de la doctrine générale de S. Thomas enseignant « que les premiers mouvements déréglés de la sensibilité qui échappent à la volonté sont déjà des péchés ».

Cette doctrine se trouve condensée dans la *Somme théologique* (Ia-IIae, q. 74, a. 3-4). Elle est d'ailleurs le résumé d'autres passages de l'Aquinate, notamment *II Sent.*, dist. xxiv, q. 3, a. 2 ; *De veritate*, q. 25, a. 5 ; *De malo*, q. 7, a. 6 ; *Quodl.*, 4, q. 11, a. 1. En quelques mots le Docteur angélique exprime le fondement de sa thèse :

Il est possible de rencontrer le péché dans toute faculté dont l'acte peut être, puisqu'en ceci consiste formellement le péché, volontaire et désordonné. Or il est évident qu'un acte de sensualité peut être volontaire puisque la sensualité — l'appétit sensible autre-

ment dit — est faite pour se laisser mouvoir par la volonté. Il reste donc que le péché puisse avoir lieu dans la sensualité (a. 3).

C'est dans les réponses à la deuxième et la troisième objections que la pensée du Maître commun reçoit sa dernière précision :

La deuxième objection formule une difficulté qui se présente nécessairement à l'esprit : « On ne peut éviter que la sensualité ait des mouvements désordonnés, car elle est dans une perpétuelle dépravation, tant que nous sommes en cette vie mortelle ». Or, dit S. Augustin, « nul ne pèche dans les choses qu'il ne peut éviter » (*De libero arbitrio*, l. III, ch. 18).

Cette perpétuelle dépravation, répond S. Thomas, n'est autre que le foyer de corruption qui nous vient du péché originel et ne disparaît jamais complètement en cette vie : de ce péché la culpabilité passe, l'activité demeure. Mais ce foyer persistant du mal n'empêche pas que l'homme ne puisse par sa volonté raisonnable réprimer un à un, s'il les sent venir, les mouvements désordonnés de la sensibilité, par exemple, en détournant sa pensée vers autre chose. Seulement, il peut se faire, pendant qu'on détourne ainsi la pensée sur autre chose, qu'un mouvement désordonné s'élève aussi sur ce point-là : on veut éviter, par exemple, les mouvements de la concupiscence en détachant sa pensée des plaisirs charnels, pour l'appliquer aux spéculations de la science : et ceci fait naître un mouvement de vaine gloire qui n'était pas prémédité. En raison du foyer de corruption dont nous avons parlé, l'homme ne peut donc éviter tous les mouvements désordonnés qui en procèdent ; mais, parce qu'il peut les éviter pris chacun en particulier, cela suffit pour qu'il y ait faute volontaire (a. 3, ad 2).

On le voit, c'est ici, présentée sous un aspect spécial, la doctrine de l'impossibilité d'éviter complètement tous les péchés véniels. On lira plus loin l'explication convaincante du R. P. Bernard.

La troisième objection reprend, sous une forme nouvelle, la difficulté de la seconde : « Ce que l'homme ne fait pas lui-même ne peut lui être imputé à péché ; mais nous ne sommes nous-mêmes que dans ce que nous faisons avec délibération de la raison. Or le mouvement de sensualité se produit sans cette délibération. » Aussi, réplique saint Thomas, un tel mouvement

n'est pas *parfaitement* un acte humain, et par là même ce ne peut être un acte achevé de vertu ou de vice, mais quelque chose d'inachevé dans ce genre. Tel est le mouvement de la sensualité, lorsqu'il devance la raison, et c'est pourquoi il est péché véniel, c'est-à-dire quelque chose d'inachevé dans le genre péché. (*Id.*, ad 3).

II. — *Les vicissitudes de la doctrine thomiste.* — Est-ce à dire que cette doctrine du péché de sensualité soit demeurée classique et incontestée chez les théologiens postérieurs ? Il semble que le concile de Trente lui ait porté un coup assez dur :

Le saint concile confesse et reconnaît que la concupiscence ou l'inclination au péché reste dans les personnes baptisées ; laquelle, ayant été laissée pour le combat et l'exercice, ne peut nuire à ceux qui ne donnent pas leur consentement, mais qui résistent avec courage par la grâce de Jésus-Christ ; au contraire, la couronne est préparée pour ceux qui auront bien combattu... (Sess. v, can. 5).

La conclusion qui semble logique est donc que là où il n'y a pas consentement, il ne saurait y avoir péché. Aussi d'excellents thomistes ont-ils cherché à adoucir en ce sens la doctrine de S. Thomas. Les Carmes de Salamanque (*De vitiis et peccatis*, disp. x, dub. 2) marquant les limites où doit s'entendre la doctrine thomiste, « exceptent de la moralité non seulement les mouvements de l'appétit sensible qu'on peut appeler naturels, mais ceux-là encore qui, évitables en eux-mêmes, surgissent à l'insu de la raison et auxquels celle-ci, distraite ou occupée, n'est pas attentive ». (Th. Deman, art. *Péché*, dans *D.T.C.*, XII, 181)..

Il y a là, estime le P. Deman (*loc. cit.*) une restriction de la pensée de S. Thomas, pour qui « même les mouvements imprémédités, chez un sujet en possession de sa liberté, à moins qu'ils ne soient par nature inévitables, prennent valeur morale ». Gonet (*Clypeus*, t. III, tract. v, *De vitiis et peccatis*, disp. v, a. 2-3) suit les Salmanticenses.

Plus nettement, Billuart s'exprime ainsi :

Aucun péché, au sens formel, même véniel, ne peut être dans et du seul appétit sensible, sans une influence actuelle, au moins interprétative, de la volonté... Il ne peut y avoir de péché, même véniel, dans l'appétit sensible, sinon quand la volonté peut empêcher ce mouvement (de l'appétit), ainsi que l'enseigne expressément S. Thomas et que les adversaires eux-mêmes le reconnaissent. Or, par là même que la volonté peut l'empêcher et ne l'empêche pas, elle influe sur le mouvement et y consent interprétativement (*De peccatis*, dissert., IV, a. 11, § 1).

Relevons deux instances du théologien dominicain :

Si tous les mouvements de l'appétit sensible étaient péchés véniels indépendamment de toute influence ou consentement interprétatifs de la volonté, par cela seul qu'ils procèdent d'un appétit habituellement et naturellement subordonné à la volonté, il s'en suivrait :

1° Que nous pècherions même lorsque notre volonté résisterait actuellement au mouvement de l'appétit, parce que cette résistance actuelle de la volonté n'enlève pas la subordination habituelle et naturelle de l'appétit à elle-même ; et ainsi il y aurait simultanément acte méritoire de résistance au mouvement désordonné et péché véniel en ce mouvement même. Ce qui est contraire à la doctrine du concile de Trente.

2° Que tous les mouvements de sensualité, même ceux qu'on appelle *motus primoprimi* seraient des péchés véniels, ce que nient les adversaires eux-mêmes. Ils le nient, et à bon droit, parce que, disent-ils, ces mouvements préviennent toute advertance de la raison. Mais, par là même qu'on requiert l'advertance de la raison pour qu'il y ait péché, la volonté peut donc réprimer ces mouvements ; si elle ne le fait pas, comme elle le peut et le doit, elle est censée les vouloir actuellement et y consentir au moins d'une manière interprétative.

Ces deux instances de Billuart sont-elles vraiment efficaces contre la doctrine authentique de S. Thomas ? Le P. Deman ne le pense pas et nous souscrivons pleinement à ses remarques. Tout d'abord, l'enseignement du concile de Trente ne contredit pas la thèse thomiste, qui « ne dénonce un péché de la sensualité que pour avoir observé une défaillance, quoique antérieure à toute délibération, de la raison en cet empire qu'elle détient sur l'appétit sensible ». Il est donc certain qu'aussitôt que la raison se reprend et combat positivement le mouvement déréglé, le péché cesse, même si l'appétit inférieur résiste encore à cette opposition. Il est donc impossible de concevoir simultanément un acte méritoire et un péché véniel.

Quant à l'application de la pensée de S. Thomas aux seuls mouvements dits *secundo-primi*, excluant de la culpabilité les motus *primo-primi*, elle est exacte, mais dans un sens qui n'est point celui des auteurs modernes influencés par les Salmanticenses et Billuart. S. Thomas connaissait bien cette distinction, mais,

sous le premier membre, il entendait les mouvements naturels, dus à une altération organique, sous le second, les mouvements de sensualité proprement dits (*II Sent.*, dist. XXIV, q. 3, a. 2 ; *De malo*, q. 7, a. 6, ad 8). En introduisant sous le premier membre tous les mouvements imprévus, quelle qu'en soit l'origine, pour ne réserver le péché de sensualité qu'aux cas de demi-délibération ou de semi-attention, on déplace très notablement et l'appréciation morale et l'analyse de l'acte humain, telles que les avait fixées S. Thomas. (Th. Deman, *art. cit.*, col. 182).

III. — *Retour à la pure doctrine de S. Thomas : ses dangers et ses avantages.* — C'est avec le P. R. Bernard, O. P., que nous reviendrons à la pure doctrine thomiste. Laissons-lui la parole :

Comment peut-il y avoir un véritable péché dans ce qui est un pur mouvement de sensualité, dans un peu de colère, par exemple, qui fait monter le sang à la tête, ou dans le petit excès tout spontané du plaisir qui naît à la vue d'une chose belle ? S'il ne s'agissait que d'un geste du corps ou des membres, il ne viendrait à l'esprit de personne que ce geste, tout isolé, tout spontané, pût être à proprement parler un péché. C'est qu'en réalité il n'est pas possible de reconnaître à nos facultés motrices une autonomie quelconque dans l'ordre psychologique : à cet égard elles exécutent servilement, *serviliter*, ce qu'on leur commande, elles sont de simples instruments. Toute autre est la situation de nos puissances sensibles : elles servent mais avec une certaine indépendance, elles sont un peu comme les enfants de la maison, *civiliter*, elles gardent une certaine liberté d'allure et font preuve d'une vie qui leur est propre et qui se passe déjà d'une manière quelque peu intérieure et immanente. A cette espèce d'autonomie vient s'ajouter chez nous une sorte d'excellence qui distingue nettement notre sensibilité de celle des animaux et qui lui vient du voisinage des facultés spirituelles : c'est un fait que la connaissance sensible n'est pas tout à fait chez nous de la même sorte que chez les animaux, que notre instinct est plus raisonneur et notre mémoire plus capable de réminiscence ; c'est aussi un fait que nos appétits sensibles se différencient pareillement, et que nos amours, nos désirs, nos plaisirs, nos colères, nos craintes ne sont pas en tous points semblables à ceux des bêtes. Il est indéniable que notre sensualité se ressent de l'atmosphère spirituelle qui l'entoure. Et c'est à cause de cela, conclut S. Thomas, qu'elle est une puissance morale. Par nature elle a, pourrait-on dire, un air de spiritualité. De même qu'en présence de certaines imaginations et mémoires particulièrement déliées on croirait avoir affaire à l'intelligence, de même, en présence de certaines inclinations fertiles en ressources et subtiles en initiatives, on dirait déjà la volonté. Voilà pourquoi chez nous la sensualité fait partie des mœurs humaines. Une activité est dans nos mœurs, dit S. Thomas, par cela même qu'elle est de quelque manière en nous. Si elle est parfaitement en notre pouvoir, elle est dans nos mœurs tout à fait. L'activité sensuelle n'est pas à ce point, puisqu'elle devance le jugement de la raison. Elle est cependant quelque peu, *aliqualiter*, en notre pouvoir puisque les puissances sensibles sont faites pour obéir aux puissances spirituelles. Et c'est ainsi que leur activité atteint un genre moral quoique d'une manière incomplète, de sorte que, si elle se manifeste de façon désordonnée, elle est réellement péché. (*De veritate*, q. 25, a. 5, concl. et ad 3, 4, 12 ; *De malo*, q. 7, a. 6, concl. et ad 5).

Dans ces échappées de la sensualité, il faut d'ailleurs distinguer deux choses, le côté physiologique et le côté psychologique. Ce dernier seul est capable de devenir fautif parce que seul il est une matière malléable de sa nature entre les mains de l'homme spirituel (*De malo*, q. 7, a. 6, ad 8).

Mais on est en droit de se demander : que font donc les facultés supérieures de l'homme spirituel lorsque la sensualité lui échappe de la sorte ? On doit dire que la volonté se tient dans une attitude qui n'est ni de résistance ni de connivence, mais qui suppose une espèce d'acquiescement, *neque prohibens neque imperans, sed consentiens* (*De malo*, q. 7, a. 6, ad 6). Pour l'intelligence, c'est plus subtil encore. Elle peut être surprise et prévenue par le mouvement sensuel. Elle peut aussi le pressentir, mais avec une attention faible et une conscience peu en éveil ou peu exigeante. Dans les deux cas, il faut convenir que la sensualité agit à part, et cela suffit pour qu'il y ait péché. Car il demeure qu'aucun acte de la sensualité ne devrait être ainsi livré à lui-même, *solus actus sensualitatis*, cette puissance étant subalterne et née pour la soumission à la haute spiritualité capable de l'animer et de la dominer : *subjicibilis rationi.* (*De veritate*, q. 25, a. 5, ad 5 ; *De Malo*, q. 7, a. 6, ad 4).

Et cependant ces échappées sont inévitables. Vous pouvez bien par une application très consciencieuse les réprimer une à une. Mais il s'en présente un si grand nombre et de tant de sortes que vous ne pouvez songer à les réduire toutes. Sauf exception, le mal est inguérissable dans la vie présente. Il y a là quelque mystère, celui-même du péché originel et de l'humanité abandonnée à l'étrange complexité de sa nature, *sibi relictæ*.

Il faut d'ailleurs observer que la sensualité, n'ayant pas en elle-même assez de capacité pour accomplir un acte pleinement humain, n'a pas non plus, toute seule, la capacité de pécher mortellement. En somme, elle s'amuse aux petits biens immédiats, elle est friande des petites jouissances du moment. Mais elle n'a pas assez d'étendue pour se rapporter d'elle-même aux grandes réalités de la vie ni pour mesurer le prix de la fin dernière. C'est ce qui fait que son mal à elle, celui que nous venons d'analyser, reste véniel. (*De veritate*, q. 25, a. 5 ; *De malo*, q. 7, a. 6 et ad 5). (R. Bernard, *Le péché, Somme théologique*, éd. de la « Revue des Jeunes », t. I, 324-326).

C'est la conclusion rassurante de S. Thomas dans la *Somme*, q. 74, a. 4 : « Il appartient, non à la sensualité, mais uniquement à la raison d'ordonner les choses à leur fin ; pareillement de les en détourner. C'est la preuve que le péché mortel ne peut pas avoir lieu dans la sensualité, mais seulement dans la raison. »

* *

Faut-il parler de « dangers » à propos de la doctrine thomiste ? Certes, ces dangers d'ordre spirituel, ne lui sont pas propres. Toutefois, comme elle semble généraliser davantage la possibilité et le fait même du péché véniel de sensualité, il est bon d'y appliquer quelque peu notre attention.

Un premier danger concerne les consciences portées au laxisme. Puisque les fautes de sensualité sont inévitables et que, d'ailleurs, elles ne peuvent dépasser le véniel, à quoi bon s'en priver ? Aucun péril pour le salut éternel ! — Faux raisonnement : le jeu déréglé de la sensualité fait le plus grand tort à l'accroissement des vertus ; la tiédeur qui en est le résultat empêche la charité de sa manifester et souvent fait triompher l'égoïsme ; il faut craindre aussi de glisser insensiblement dans le vice : *Qui spernit modica, paulatim decidet* (Eccli.,

xix, 1). « En donnant licence à l'appétit sensible de se livrer à ses petits désordres, la volonté risque d'y prendre goût, et alors tout devient plus grave » (R. Bernard, *op. cit.*, p. 327).

Mais ce premier danger n'est pas dans les perspectives de notre réponse. Il s'agit plutôt d'un autre danger — qui n'est pas propre à la doctrine thomiste, mais qui, comme précédemment, peut s'y manifester plus facilement — danger de découragement et de scrupule.

Découragement tout d'abord, à la pensée des efforts sans cesse renouvelés, d'une attention soutenue, requis pour prévenir des fautes de sensualité qu'en réalité on ne parviendra jamais, sans un privilège exceptionnel de Dieu, à éviter complètement. — Mais pourquoi se décourager? Nous sommes prévenus que tel est le sort de tout homme, du juste lui-même pendant cette vie terrestre, où se renouvelle « l'épisode quotidien de la lutte de la chair contre l'esprit, lutte si poignante que l'Apôtre l'a décrite et l'on dirait presque dramatisée » (R. Bernard, p. 327). Si cette lutte doit « faire e souci du chrétien » et même causer aux âmes intérieures une réelle souffrance, elle ne doit, pour personne, être un prétexte à découragement : par l'effort qu'elle implique de la part du chrétien désireux de progresser dans la voie de la perfection, cette lutte, en entretenant son humilité, lui fournira l'occasion d'une quantité d'actes méritoires manifestant la charité de plus en plus intense de son âme. Le recours à la sainte communion, dans une proportion qu'un directeur éclairé et prudent saura ajuster aux besoins et aux inquiétudes de ses pénitents, sera le meilleur remède contre le découragement. La ferveur de la charité n'est-elle pas l'effet propre de la communion? Elle répare les forces spirituelles, rend le chrétien plus capable de résister aux attraits de la sensualité, détruit le péché véniel dont elle est l'opposé direct et assure l'âme de la rémission, tout au moins indirecte, des peines dues aux péchés pardonnés. Voilà, sans contredit, de quoi chasser de toute âme la tentation de découragement.

Scrupule ensuite, à la pensée qu'il est impossible d'éviter le péché et — ajoutent les scrupuleux — de discerner le véniel du mortel. C'est précisément le propre du scrupuleux d'appréhender de tomber dans le péché pour des motifs vains ou légers. Il semble donc indiqué de ne pas développer, devant un scrupuleux, la doctrine thomiste du péché de sensualité. Il serait imprudent d'attirer son attention vers des détails sans grande importance. Il vaut mieux lui répéter la recommandation de sainte Thérèse :

> Tâchez, disait la sainte, de bien comprendre que Dieu ne s'arrête pas à des minuties, et ne laissez pas votre âme se resserrer par des inquiétudes qui pourraient vous faire perdre de grands biens. Ayez une intention droite, une volonté bien déterminée à ne pas offenser Dieu, dilatez votre âme ; autrement, au lieu d'acquérir la sainteté, vous tomberiez dans beaucoup d'imperfections (*Chemin de la perfection*, ch. 41).

D'un mot, Ste Thérèse touche à un autre danger : « Dilatez votre âme ». Nous traduirions volontiers : dans le souci très louable d'éviter, de prévenir les fautes de sensualité, il convient de ne point tomber dans une sorte de contention d'esprit qui annihilerait la liberté et empêcherait l'intelligence de connaître et la volonté d'accomplir le devoir dans toute son amplitude. Au lieu d'une contention de l'esprit figé par la crainte d'offenser Dieu, il faut avoir, comme ajoute Ste Thérèse, « une intention droite, une volonté bien déterminée à ne pas offenser Dieu ». L'âme, ainsi soutenue d'une façon habituelle dans la lutte contre la sensualité, se dilatera chaque jour davantage dans un amour de Dieu plus total.

Et c'est là le grand avantage qu'on peut tirer de la doctrine thomiste pour l'avancement spirituel des âmes bien disposées. S'il fallait s'arrêter aux correctifs des théologiens de Salamanque, de Gonet et de Billuart, « il ne resterait point d'avantage à l'homme vertueux qui, s'étant soumis par l'effort de sa raison son appétit sensible, ne subirait plus qu'un nombre relativement restreint de mouvements déréglés, sur l'homme négligent qui en subirait beaucoup mais sans y avoir pris garde, puisqu'aussi bien ils ne seraient pas chez lui des péchés. S. Thomas tient au contraire que les péchés non délibérés de l'homme vertueux (car ils sont péchés en lui comme en quiconque) sont moins graves, toutes choses égales d'ailleurs, comme étant plus inévitables et plus rebelles aux précautions de la raison » (Th. Deman, *art. cit.*, col. 182).

* *

Notre consultant exprime donc un souhait opportun en demandant qu'on s'efforce de faire admettre l'opinion de S. Thomas aux personnes pieuses capables de progrès spirituels. Cette attention accordée aux moindres mouvements de la sensualité, ce combat continuel de l'esprit contre la chair, précisément pour éliminer de notre sensibilité tout ce qui pourrait être ou devenir une légère offense de Dieu, c'est là la meilleure leçon d'ascétisme chrétien qui ressort de la thèse thomiste. Et n'est-ce pas vers ce but que convergent les exercices spirituels recommandés aux âmes ferventes : méditation du matin, prévoyant dans la mesure du possible les occasions de marquer à Dieu une fidélité totale ; examen particulier, cherchant à corriger les défauts les plus saillants, communions fréquentes destinées au développement de la ferveur, pénitences et humiliations volontaires si utiles pour entretenir l'humilité et la défiance de soi-même, retenue dans les paroles, les gestes, les mouvements des appétits inférieurs, etc... Tous ces moyens sont suggérés dans les différentes méthodes de vie spirituelle, mais ils semblent indiqués par la logique même de l'enseignement thomiste. Et, puisqu'il s'agit de tracer aux chrétiens fervents la voie la plus sûre de la perfection, le prêtre dans son ministère, le futur prêtre au séminaire, devront s'efforcer d'y marcher eux-mêmes avec ardeur. Tous arriveront ainsi à une maîtrise aussi parfaite que possible de leurs sens, de leurs appétits irascible et concupiscible, et cela pour le plus grand bien de la paix, cette fleur de la charité chrétienne. Mais qui ne s'aperçoit, en réfléchissant à tout ce qui vient d'être dit, qu'un tel résultat ne peut être obtenu, chez le prêtre comme chez le fidèle, qu'à la condition absolue d'une vie intérieure profonde qui se développe dans le sentiment de la présence de Dieu, de Dieu, maître et régulateur de nos actes et de nos pensées.

A. Michel.

LITURGIE

Q. — J'ai lu avec intérêt dans l'*Ami du Clergé*, 1953, p. 460-461, ce qui est dit de la solennité extérieure des Patrons. Mais je n'ai trouvé nulle part le texte du décret de la S. C. des Rites, de 1947, cité à deux reprises. Pourriez-vous m'indiquer la référence exacte où je pourrais trouver ce décret ? Il n'est pas dans les *Acta*.

R. — Nous ignorons si quelque revue a donné *in extenso* le texte du décret du 29 janvier 1947. Les *Eph. lit.* de Rome ont publié quelques-uns de ses « dubia ». L'*Ami* en a fait de même quand l'occasion s'en présentait.

Ce décret, rendu à la demande du maître des cérémonies de Bayonne, comporte neuf questions. En voici une brève analyse.

1° Si le jeudi après les Cendres on dit les leçons de l'Ecriture empêchées le lundi ou le mardi précédent, le premier répons sera celui du jeudi, *Domine*.

2° Si sainte Jeanne d'Arc est privée de ses deux vêpres, l'hymne des I^{re} vêpres se dira à Matines et celles des II^e vêpres à Laudes.

3° Dans l'oraison de sainte Clotilde (3 juin), on doit dire *gentem* [1], et non pas *nationem*, ou *imperium*.

4° Aux messes basses, le célébrant doit se rendre du côté de l'épître pour recevoir les ablutions ; à la messe solennelle, il reste au milieu de l'autel.

5° Texte dans l'*Ami* du 16 juillet dernier, p. 460.

6° Texte dans l'*Ami*, 1950, p. 766.

7° Quand, avant une messe pontificale (votive) on chante None, les cérémonies sont les mêmes que pour le chant de Tierce.

8° Le dimanche dans l'octave d'une solennité renvoyée, la messe pontificale sera précédée du chant de None (messe de la solennité), ou de Tierce (messe du jour), et on observera les rubriques du Cérémonial des Evêques, l. II, c. VIII, n° 4 et seq.

9° Avant une messe pontificale ou une messe solennelle, l'Ordinaire pourra permettre que le chant de l'introït, au lieu de commencer quand le célébrant est arrivé au pied de l'autel, puisse débuter dès le départ du *secretarium* ou de la sacristie, et se poursuivre tout le temps de la procession, avec autant de versets du psaume qu'il sera nécessaire, et en répétant plusieurs fois l'antienne.

La simple lecture de ce qui précède vous a convaincu que ces réponses (à part la neuvième, et encore !) ne sont que l'application, à un cas particulier, des principes contenus dans les livres liturgiques ou le rappel de telle ou telle rubrique, parfaitement claire d'ailleurs. Ce décret n'avait donc pas à être promulgué dans les *Acta*, ou autrement (cf. can. 17, § 2).

Voici, à titre documentaire, le texte de ce décret :

Cæremoniarum Magister Bajonen. diœceseos, de consensu sui Episcopi, sequentia, pro opportuna explicatione, humillime Sacræ Rituum Congregationi proposuit dubia :

I. Si Feria V post Cineres occurat Officium novem Lectionum, et in primo Nocturno repeti contingat Lectiones Feriæ II vel III sua die impeditas, utrum post primam Lectionem sumi debeat, primum Responsorium Dominicæ præcedentis « Locutus est Dominus », ut fit Feria V infra hebdomadas Septuagesimæ et Sexagesimæ ; an servari debeat Responsorium proprium occurrens « Dominus, puer meus », quod cum solo textu evangelico Feriæ occurrentis congruere videtur ?

II. Cum Officium Sanctæ Joannæ de Arc ob concurrentiam nobilioris Officii alterutris vel utrisque Vesperis carere contingat, quinam ex quatuor Hymnis sint omittendi, cum omnes sint historici quamvis diverso metro compositi ?

III. Quinam sit textus authenticus Orationis in Officio Sanctæ Clotildis Reginæ Francorum : « Respice, quæsumus, Domine, ad Francorum benignus *imperium*... vel *Gentem*... vel *Nationem*... », cum hæc Oratio anno 1890 pro provincia Auxitana approbata fuerit cum verbo « *imperium* », sed hisce ultimis annis discrepent textus secundum diversas diœceses vel editores ?

IV. Utrum juxta « Ritum servandum in celebratione Missæ », tit. X, n. 5, Celebrans in Missa debeat, ad abluendos post Communionem pollices et indices, in medio Altaris remanere, se tantum versus ministros vertendo, an, ut censent nonnulli innixi « Memoriali Rituum », tit. IV, cap. II, paragr. I, n. 19, debeat potius in casu ad cornu Epistolæ se conferre ?

V. Quod attinet ad Solemnitates in Gallia sive jussu Cardinalis Caprara, sive ex aliis indultis celebrandas Dominica infra Octavam quorumdam Festorum, utrum quoad dies quibus de iisdem permittitur Missa solemnis seu cantata standum sit Decretis n. 3754, diei 2 Decembris 1891, et 4340, Carcassonen, diei 26 Januarii 1917 ; quoad vero Commemorationes et Orationes in ipsis addendas, et quoad commemorationem Missæ sollemnitatis impeditæ, servandæ sint novissimæ Rubricæ Missalis, tit. II, n. 3, tit. V, n. 3 et 4, et tit. VI, n. 4, ut erui posse videtur ex Decreto n. 4384, Conimbricensis, diei 20 Aprilis 1923, ad I, non amplius obstantibus in hoc supradictis Decretis n. 3754, ad II, IV, V et VI, et n. 4340 ?

VI. Si autem Dominica, in quam transferri contingat una ex prædictis sollemnitatibus, fiat Officium aut Commemoratio, vel occurrat dies infra Octavam de eadem Persona de qua agitur sollemnitas (puta SS. Apostolorum Petri et Pauli), observandumne sit Decretum n. 3754, ad II, an novissima Rubrica Missalis, tit. II, n. 3 ?

VII. Quando Episcopus ad Missam aliquam votivam pontificaliter celebrandam paratur dum Nona Officii currentis in Choro canitur juxta Decretum n. 3949, diei 12 Martii 1897, ad I et II, utrum in casu agendum sit ad instar Feriæ V in Cœna Domini (Cærem. Ep., lib. II, c. XXIII, n. 4), ita ut, cantato per Prælatum « Deus in adjutorium » et Oratione diei, atque sandaliis allatis Capituloque cantato per aliquem Clericum superpelliceo indutum vel per Subdiaconum in suo habitu chorali, Pontifex cappa exuatur et paramenta excipiat tantum post cantum ℣. Benedicamus Domino ?

VIII. Si vero agatur de Missa pontificali Sollemnitatis alicujus Festi ad Dominicam infra suam Octavam translatæ, licebitne, ut in casu de quo in Decreto n. 4394, diei 25 Martii 1925, ad V, canere Nonam, vel etiam Tertiam, de ipso Festo cujus transfertur Sollemnitas, et tunc omnia peragere ad tramitem Cæremonialis Episcoporum, lib. II, cap. VIII, n. 4 et ss. ? An etiamnum ut in casu præcedenti agendum erit ?

IX. An in Missis cantatis sive solemnibus, sive pontificalibus, liceat Introitum cantare juxta morem antiquum, plures nempe versus psalmi canendo, Antiphona quidem interjecta, ita ut cantus Introitus protrahatur ad totum tempus quoad Celebrans a sacristia vel Sacrario ad Altare accesserit ?

Et S. R. Congregatio, audito quoque Commissionis specialis suffragio, propositis dubiis, omnibus mature perpensis respondendum censuit :

ad I. Recitetur proprium de Feria currenti juxta specialem Rubricam positam ante Lectiones de Feria II infra Hebdomadam Quinquagesimæ ;

ad II. Transferatur Hymnus e I Vesperis ad Matutinum, et Hymnus e II Vesperis ad Laudes, ut historiæ Sanctæ Joannæ de Arc habeatur initium et finis ;

ad III. Orator varias lectiones approbatas afferat pro diœcesibus ;

ad IV. In Missis privatis : *Negative* ad primam partem, *Affirmative* ad secundam. In Missis solemnibus : *Affirmative* ad primam partem, *Negative* ad secundam ;

ad V. *Affirmative* in omnibus ;

[1] Plus précisément, cette réponse date du 24 mai 1947 : « sumatur *gentem* ». Le 29 janvier, la S. C. avait répondu : « Orator varias lectiones approbatas afferat pro diœcesibus ».

ad VI. Observetur novissima Rubrica Missalis, tit. II, n. 3 ;
ad VII. *Negative :* sed cantus Horæ Nonæ fiat eodem ritu adhibito pro Hora Tertia ;
ad VIII. *Affirmative* ad primam partem ; *Negative* ad secundam ;
ad IX. *Affirmative*, dummodo omnia secundum ordinem fiant juxta prudens Ordinarii judicium.

Atque ita rescripsit atque declaravit et servari mandavit. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 29 Januarii 1947.

† A. CARINCI, Archiep. Seleucien., Secretarius.
Henricus DANTE, Subst.

Q. — L'*Ami* pourrait-il me dire si le *nylon* peut être employé pour confectionner les ornements liturgiques. Ceux-ci doivent être « en soie ». Or, un voyageur de commerce m'a proposé, une fois, une chape en nylon.

Si celui-là était autorisé, il y aurait de gros avantages, *surtout pour les* MISSIONNAIRES, car le nylon est léger, solide, infroissable, inusable pratiquement.

R. — Qu'un voyageur de commerce vous ait proposé une chape en nylon, cela ne nous étonne qu'à demi. Ce qui est plus extraordinaire, c'est que certains confrères se laissent prendre ! Les fabricants d'ornements d'église — un certain nombre du moins, ne généralisons pas — sont avant tout des commerçants dont la préoccupation principale est d'augmenter leur chiffre d'affaires, en réalisant de beaux bénéfices.

Une chape en nylon ! Tout de même, ces MM. exagèrent. S'ils sont au courant des règles liturgiques concernant la matière des vêtements sacrés, comment qualifier leur procédé, qui consiste à violer délibérément les directives de l'Eglise ? Ils abuseront peut-être de la bonne foi de leurs clients, s'ils ne cherchent pas — comme il arrive parfois, *experto crede...* — à les persuader qu'ils ont toutes les autorisations voulues. S'ils les ignorent, la loyauté leur demande de se documenter pour pouvoir offrir des objets irréprochables aux acheteurs.

La chape doit être *en soie*, comme la chasuble, toutes deux dérivant du même vêtement appelé *pænula, cappa, pluviale*. Le fil, la laine, le coton, le tissu de verre sont prohibés. Est permis, *ratione pretiositatis*, le *vrai* drap d'argent ou d'or (mais non de cuivre doré).

Le nylon n'est certainement pas autorisé. Les voyageurs de commerce le vantent. Voyez comme ils sont bons : ils nous promettent un tissu « léger, solide, infroissable, inusable pratiquement ». Ils courent donc tout droit à la ruine en essayant de procurer à nos églises des vêtements liturgiques d'une durée indéfinie.

Mais les avantages ne sont pas tous en faveur des usagers. A côté de qualités indéniables, le nylon a pas mal de défauts. D'abord, il est cher (inconvénient minime, s'il est compensé par une plus longue durée de l'étoffe). Renseignements pris, il s'éraille beaucoup ; il est très inflammable (qu'on approche une chape, une chasuble en nylon de la flamme d'un cierge : elles ne feront pas long feu) : il fond *complètement* à la chaleur, par exemple en le repassant avec un fer trop chaud (ceci m'est assuré par deux personnes à qui l'accident est arrivé). Un tout petit accroc s'élargit rapidement, et toute réparation devient impossible. En définitive, une chape en nylon ne durera peut-être pas plus qu'une autre, et vous l'aurez payée plus cher. Où sont les avatnages, et qui en profite ?

Sommes-nous donc condamnés à porter des chapes horriblement lourdes ? L'Eglise ne nous a jamais imposé la chape telle qu'on la trouve encore quelques fois et que décrit si bien dom Roulin dans *Linges, insignes et vêtements liturgiques*, p. 144 . « Faite de faux drap d'or, elle est raide, pesante et constitue une sorte de guérite dans laquelle le pauvre prêtre est enfermé. Nous avons tous vu de ces vêtements à moitié métalliques, à décoration en relief, et accablant les curés, déjà suffisamment fatigués par les travaux de leur ministère, les dimanches et jours de fêtes ». C'est un véritable supplice pour le prêtre qui doit présider, par une chaude après-midi de juin, la procession du Saint-Sacrement avec un appareil de ce genre, joint au « pondus diei et æstus ». *Honor, onus*, disait plaisamment un vénérable archiprêtre à cette occasion.

Pourquoi cette raideur et cette pesanteur ? A cause de l'étoffe elle-même d'abord, mais aussi en raison de la doublure (ou *des* doublures). La doublure n'est pas nécessaire, surtout pour un tissu un peu fort. Elle est tout de même préférable, car elle préserve le vêtement des frottements et froissements et, partant, lui assure une plus longue durée. Mais qu'elle soit souple et légère. Et surtout, qu'on n'en mette pas deux, qu'on supprime le bougran, source d'inutile dépense, de laideur et de poids.

Une chape faite dans de bonnes conditions : tissu léger et solide (avec ou sans doublure) conviendra parfaitement aux missionnaires et aux prêtres de chez nous. Il existe des étoffes de *soie* (naturelle ou artificielle) ayant toutes les qualités voulues : légèreté (comparable à celle du nylon), résistance, grand teint, coloris variés, prix convenables, etc.

Arrêtons-nous. Après avoir critiqué les marchands d'ornements et voyageurs de commerce, je m'aperçois que je les imite : je fais l'article...

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

1. **Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus : Conseils et souvenirs.** — In-12 de XIV-230 p. ; 390 fr. ; port en plus. — Lisieux, Office central, 51, rue du Carmel, 1952.
2. **Le père de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus.** — In-12 de 126 p. — Ibid., 1953.
3. R. P. Stéphane PIAT, O. F. M. — **Marie Guérin, cousine et novice de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus.** — In-12 de 132 p. — Ibid., 1953.

Bien que les deux premiers de ces ouvrages ne portent pas, dans leur titre, le nom de l'auteur, des indications liminaires nous font savoir qu'ils sont l'œuvre de Sœur Geneviève de la Sainte Face, celle que l' « Histoire d'une âme » a fait connaître à tous sous le nom qu'elle portait dans le monde : Céline Martin. Dernière survivante de la famille, elle réunit et met en gerbes ses souvenirs sur sainte Thérès, sur le milieu où la Sainte a vécu et sur l'apostolat qu'elle a exercé, surtout au Carmel.

1. — A la fin de l'*Histoire d'une âme*, on trouve, dans les éditions in-8, des « Conseils et Souvenirs » qui reproduisent en partie les dépositions faites aux procès de béatification et de canonisation par les anciennes novices de sainte Thérèse. Le présent volume ne donne

BELLARMINE LIBRARY
St. Mary's College
ST. MARYS, KANSAS
41614

que ceux que recueillit sœur Geneviève. Elles les avait notés très peu après la mort de sa sœur et les avait revus lors des procès canoniques. Parvenus à la 83e année de son âge, elle les a parcourus de nouveau et les livre au public dans le présent volume, attestant « que ces pages sont, en toute vérité, conformes à ce que j'ai vu et entendu », écrit-elle dans l'avant-propos. C'est donc un témoignage de la plus haute valeur, qui nous aide à mieux connaître l'âme si humble et si surnaturelle de la sainte.

Ce ne sont que des notes, sans suite chronologique stricte, sans ordonnance mise après coup. Elles vont de l'entrée de Céline au Carmel jusqu'à la mort de sainte Thérèse. Presque toujours elles se présentent sous la forme de dialogue, où l'on entend, comme le dit humblement l'auteur, l'accent « de la nature et de la grâce », la « nature » désignant les questions ou les actions de la novice, la « grâce » désignant les réponses ou les leçons de la maîtresse. Ce n'est point un traité de spiritualité en forme, mais un modèle de pédagogie religieuse en acte. Cet ouvrage ne dispense ni d'une explication de la Règle, ni d'une série complète d'instructions, telles que doit les donner une maîtresse des novices ; mais on ne peut rien trouver de mieux pour initier à l'*esprit* et à la *pratique* de la vie religieuse, spécialement carmélitaine, en utilisant tous les instants, tous les événements qui remplissent nos journées, en vue d'un accroissement de renoncement à soi-même et d'un progrès dans l'amour de Dieu et du prochain.

Il nous semble que ce volume doit, en premier lieu, trouver place dans tous les noviciats féminins, pour y être médité par la maîtresse autant que par ses filles. Quiconque se sent attiré vers la voie d'enfance devra également, fût-il religieux ou prêtre, recueillir ces leçons de « la plus grande sainte des temps modernes ». Il convient aussi de propager ce livre parmi les chrétiens vivant dans le monde et spécialement parmi ceux (y compris les incroyants) qui n'arrivent pas à comprendre l'utilité de la vie contemplative. Dans cet ouvrage, comme dans les écrits de sainte Thérèse elle-même, ils trouveront réponse à leurs difficultés, non par des considérations théoriques, mais par des faits.

2. — Le P. Piat nous a fait connaître, dans sa belle *Histoire d'une famille*, la noble et douloureuse figure du père de sainte Thérèse. Sœur Geneviève de la Sainte-Face complète ce travail.

Faisant appel à se propres souvenirs, elle brosse avec un amour filial le portrait moral et surnaturel de Louis Martin. Ses qualités de cœur, sa piété, son amour pour sa famille étaient déjà bien connus par les publications antérieures. Ce qui frappe ici, c'est son désintéressement, sa charité pour les misères temporelles et spirituelles du prochain et surtout la virilité de son caractère, décidé, sans peur ni du qu'en-dira-t-on, ni du danger physique. De cette force d'âme, sa piété reçoit, elle aussi, une fermeté sereine et paisible. Après avoir lu ce livre, on comprend mieux pourquoi ses enfants, y compris Thérèse, ont parlé de lui comme d'un saint ; et il ne faudrait pas être surpris si l'Eglise, un jour ou l'autre, cherchait à contrôler la qualité des exemples de vertu laissés par ce serviteur de Dieu.

3. — Cousine germaine de la Sainte, Marie Guérin (1870-1905) fut très liée à Thérèse dont elle était toute proche par l'âge. Le R. P. Piat nous la montre d'abord dans le monde, avec une sensibilité aiguë, affinée par une santé déficiente, avec un tempérament très gai, mais porté à la dépression et au scrupule. Ce lui est une occasion de nous faire connaître la famille, et surtout le père de Marie, homme droit, vaillant chrétien, soutien des œuvres catholiques de son temps et de sa ville par ses largesses et plus encore par son dévouement personnel. La vocation de Marie, et surtout l'évidente perfection surnaturelle de Thérèse, provoquèrent en lui de grands progrès dans la connaissance et l'amour de Dieu en même temps que dans la charité effective à l'égard du prochain.

La plume exercée et délicate du P. Piat trace de lui et de sa fille un portrait nuancé, où les ombres ne sont pas supprimées, mais où le progrès est bien mis en valeur. Pour Marie G., ceci est vrai surtout depuis le jour de son entrée au Carmel, où elle subit profondément l'influence de Thérèse, alors sous-maîtresse des novices. Le P. Piat cite de nombreux textes de celle qui s'appelait dès lors Sœur Marie de l'Eucharistie. Il y est très souvent fait mention de Sœur Thérèse ; on y suit avec le plus vif intérêt l'éducation surnaturelle pratiquée à la perfection par la jeune maîtresse. A ce point de vue, le présent ouvrage corrobore et complète ce que Céline nous rapporte dans « Conseils et Souvenirs » ; et l'on admire la simplicité et la virtuosité avec lesquelles la sainte, poussant ses novices vers un but identique, adaptait les moyens choisis par elle à leur tempérament et à leurs besoins du moment. Un autre trait mérite aussi d'être relevé. Thérèse avait pour Céline et Marie une affection très tendre et très forte, mais avant tout surnaturelle ; et à ce titre son amour fraternel sans rien perdre de sa délicatesse, semble devenir d'autant plus exigeant, plus pressé d'aboutir, plus soucieux de donner à ces âmes un élan puissant vers la perfection, qu'elle les aime davantage. Ces deux ouvrages, assez dissemblables par la composition et le style, sont nécessaires à qui veut bien connaître certains aspects de la vie, du caractère, et surtout de la sainteté de Thérèse de Lisieux.

Minée par le même mal qui avait emporté sa maîtresse, Sœur Marie de l'Eucharistie resta la disciple de Thérèse pour accueillir la mort. La voyant venir de loin, elle avait demandé, elle aussi, de « mourir d'amour ». Son désir fut exaucé. « Elle expira, comme Thérèse dans une dernière prière : Mon Jésus, je vous aime ! » C'était le 14 avril 1905.

Dom François-Régis JAMMES, abbé de Sept-Fons. — **La Messe sacrifice du Christ total** (nouvelle édition). — In-16 de 158 p. — Paris, Bloud et Gay, 1953.

Ce volume, paru en 1re édition chez Ed. Aubanel, a été présenté avec détails dans l'*Ami* en 1951, p. 560.

Rappelons qu'il consiste en un commentaire bref mais dense et fervent de la messe envisagée comme *sacrifice* jusqu'à la fin du canon et comme *sacrement* à partir du Pater. Chaque subdivision est présentée d'une manière claire et progressive. L'auteur n'insiste pas sur les doctrines théologiques, ni sur les *détails* liturgiques, ni sur l'origine historique de la messe : il vise à la piété, et il prévient qu'il aurait pu intituler son travail « la messe méditée ». C'est en effet à ce titre que prêtres et fidèles y trouveront grand profit.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 19 januarii 1954

G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant : A. BORDET

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)